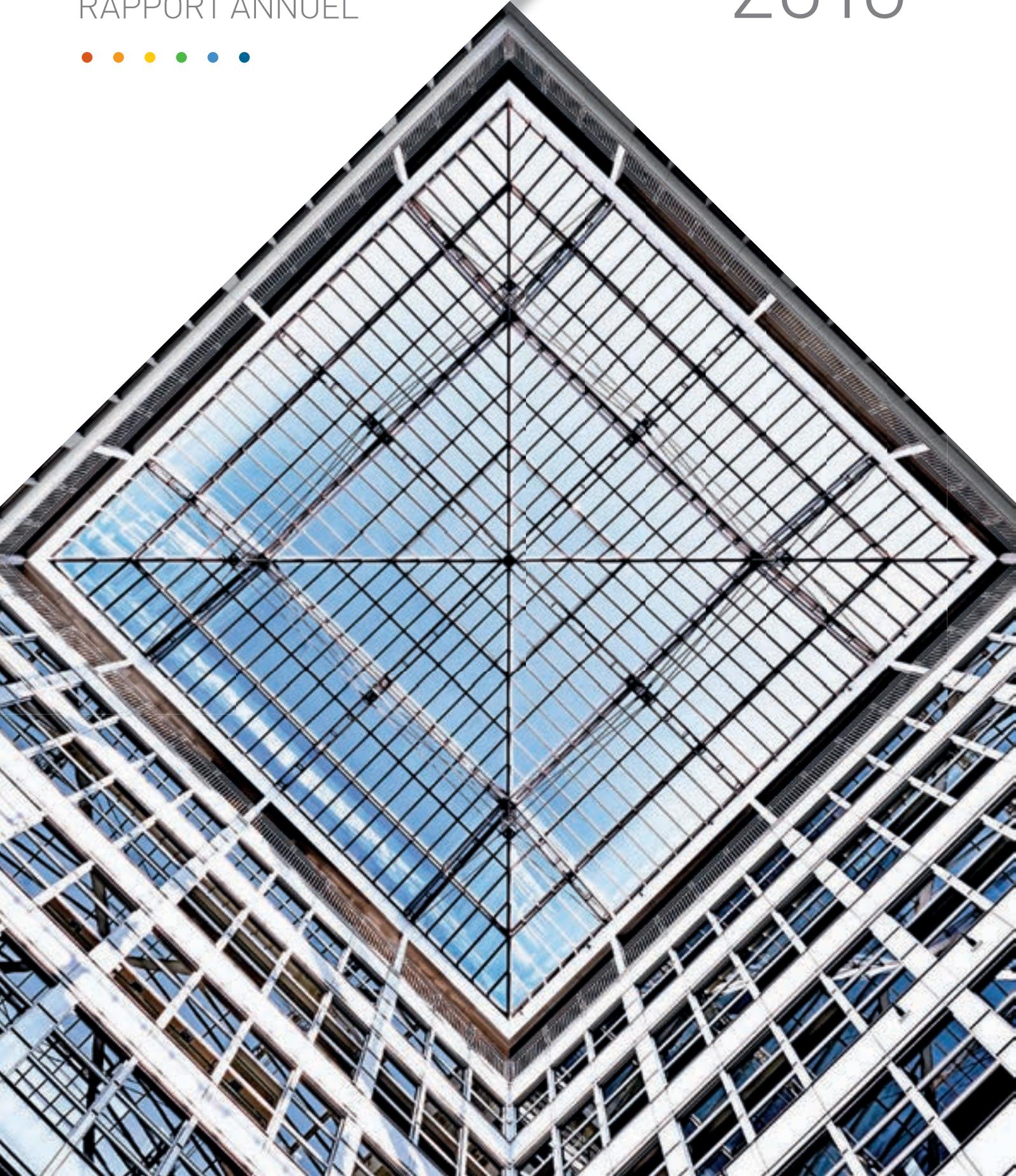


AFTi
La dynamique du post-marché

RAPPORT ANNUEL



2016



SOMMAIRE



- p2-7 ORGANISATION
- p8-9 ÉVÉNEMENTS
- p10-15 GESTION D'ACTIFS
- p16-25 RÈGLEMENT/LIVRAISON & COMPENSATION
- p26-33 SERVICES AUX ÉMETTEURS
- p34-45 ACTIVITÉS TRANSVERSALES
- p46-47 RÉALISATIONS ET CONSULTATIONS
- p48-50 GLOSSAIRE
- p51-52 PARTENARIAT ARTISTIQUE





L'année 2016 fut riche en actualités

L'année 2016 a été marquée par des événements politiques internationaux parfois inattendus mais également par un optimisme mesuré quant à la sortie du cycle de crise dans lequel nous étions depuis huit ans et par un contexte exceptionnel de taux d'intérêt directs négatifs dans la zone euro.

Les évolutions réglementaires qui se sont déployées en 2016 s'inscrivent dans la continuité des initiatives prises depuis la crise financière de 2008 : mieux protéger l'investisseur final, limiter le risque de « hasard moral » pour les finances publiques, veiller à une plus grande transparence des marchés et tendre vers une harmonisation européenne des règles et des pratiques.

Dans ce contexte, notre association s'est attachée à faire valoir et partager ses objectifs :

- La promotion d'une industrie responsable qui contribue à la sécurité financière et à la protection des intérêts des clients finaux, investisseurs et utilisateurs de produits financiers ;
- La promotion d'une industrie efficace qui encourage l'innovation dans un cadre sécurisé et économiquement viable ;
- La promotion de règles de concurrence loyale qui reconnaissent la diversité des acteurs et contribuent à une Place financière française forte, dans un cadre européen harmonisé.

Ainsi, fidèle à ses engagements, l'AFTI a contribué au débat public par la production d'un nombre toujours croissant de documents, notes, positions et recommandations d'une qualité régulièrement saluée par nos membres et nos interlocuteurs. Cette contribution a été rendue possible par le support de nos 24 groupes de travail qui mobilisent une expertise considérable.

Les pages qui suivent font un utile rappel des thèmes traités en 2016.

L'AFTI a également pour ambition d'affirmer son rôle de force de proposition quant aux évolutions de l'environnement dans lequel se développent nos activités. C'est à ce titre qu'a été créé en 2016 le groupe de travail « Innovations et Nouvelles Technologies ». C'est également cette ambition pour l'avenir qui motive le fort engagement de l'AFTI en faveur de la formation supérieure des futurs acteurs de nos métiers.

Très visible et respectée, la contribution de notre association est le fruit de l'effort collectif de l'ensemble de ses membres.

Je souhaite exprimer mes vifs remerciements à tous pour leur soutien permanent. Je ne doute pas que 2017 sera, à nouveau, un exercice passionnant pour nos métiers.

*Éric Dérobert,
Président de l'AFTI*





Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'AFTI est composé de vingt administrateurs et de deux censeurs. Il nomme parmi ses membres le président, trois vice-présidents, le trésorier et le trésorier adjoint.



REPRÉSENTANTS D'ADMINISTRATEURS

Xavier BONNERU (LCL)
Philippe CASTELANELLI (HSBC FRANCE)
Marc CATTELIN (NATIXIS)
Brigitte DAURELLE (EUROCLEAR FRANCE)
Emmanuel de FOURNOUX (AMAFI)
Christine DURAND-BERTOLINO (BANQUE PALATINE)
Alain GONNIN (BPCE)
Adrien DECKER (CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES)
Jean-Marc HEITZ (LA BANQUE POSTALE)
Christophe HEMON (LCH.CLEARNET SA)
Philippe LEGRAND (RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA)
Anthony ATTIA (EURONEXT PARIS)
Didier ROLLAND (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES)
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL (BNP PARIBAS)
Christophe TADIE (ODDO)
Willy VAN STAPPEN (PROCAPITAL)

BUREAU DU CONSEIL

Éric DÉROBERT, *Président*
(CACEIS)
Éric de GAY de NEXON, *Vice-Président*
(SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES)
Dominique DE WIT, *Vice-Président*
(CRÉDIT AGRICOLE TITRES)
Alain POCHET, *Vice-Président*
(BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES)
Alexandre GAUTIER, *Trésorier*
(BANQUE DE FRANCE)
Gérard FLUSY, *Trésorier Adjoint*
(BANQUE DE FRANCE)

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

Stéphanie SAINT-PÉ (AFTI)

REPRÉSENTANTS DE CENSEUR

Carole DELORME d'ARMAILLÉ (OCBF)
Alexis SARBERG
(CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS)





Le Conseil d'administration



Bureau du Conseil

Le Bureau élabore les orientations et propositions à soumettre au conseil. Il détermine les modalités et les moyens de la mise en œuvre des décisions du conseil et valide l'ordre du jour fixé par le Président.

PRÉSIDENT

Éric DÉROBERT (CACEIS)

VICE-PRÉSIDENTS

Éric de GAY de NEXON (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES)
Dominique DE WIT (CRÉDIT AGRICOLE TITRES)
Alain POCHE (BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES)

TRÉSORIER

Alexandre GAUTIER (BANQUE DE FRANCE)

TRÉSORIER ADJOINT

Gérard FLUSY (BANQUE DE FRANCE)

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

Stéphanie SAINT-PÉ (AFTI)

Équipe permanente

L'équipe permanente assure au quotidien la gestion de l'AFTI.

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

Stéphanie SAINT-PÉ

CHARGÉE D'ACTIVITÉ

Isabelle DECIRON



Les groupes de travail et observatoires

Règlement/livraison Compensation

Comité de Pilotage Migration des OST

Groupes:

- Adaptation des Pratiques de Marché à T2S
- Conservation
- Liaison France - GLF
- Marché Actions
- Marchés Obligataires et Collateral
- Market Data Management
- Market Implementation Group - MIG

Transversal

Groupes:

- Comité de Planification des Projets de Place - C3P
- Communication
- Formation
- Innovations et Nouvelles Technologies
- MIF 2 / MIFIR

Observatoires:

- Conformité
- Fiscalité
- International
- Juridique

Services aux émetteurs

Conseil scientifique VOTACCESS

Groupes:

- Émetteurs
- Experts OST

Gestion d'actifs

Groupes:

- Administration de fonds
- Dépositaire
- Flux et Stocks OPC

	Nombre de réunions	Heures de réunion	Participations	Sujets traités
--	--------------------	-------------------	----------------	----------------

Gouvernance: réunions du Bureau, du Conseil et des Comités (comptes/gestion/juridique)	37	51	278	253
---	-----------	-----------	------------	------------

	37	51	278	253
--	-----------	-----------	------------	------------

Groupes de travail	166	408	2234	1878
---------------------------	------------	------------	-------------	-------------

	166	408	2234	1878
--	------------	------------	-------------	-------------

Événements	4	10	461	13
-------------------	----------	-----------	------------	-----------

	4	10	461	13
--	----------	-----------	------------	-----------

Les membres de l'AFTI

- 4TPM
- ABN AMRO CLEARING BANK NV
- AILANCY
- AIR LIQUIDE SA
- ALLIANZ BANQUE
- AMAFI
- AUREXIA CONSEIL
- AVALOQ FRANCE SAS
- AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- BANQUE DE FRANCE
- BANQUE DE NEUFLIZE OBC
- BANQUE DELUBAC & CIE
- BANQUE HOTTINGUER
- BANQUE MARTIN MAUREL
- BANQUE PALATINE
- BNP PARIBAS
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- BPCE
- BPIFRANCE FINANCEMENT
- BRED BANQUE POPULAIRE
- CACEIS
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- CAPCO
- CAPGEMINI TECHNOLOGY
- CHAPPUIS HALDER
- CITIBANK INTERNATIONAL LIMITED SUCCURSALE DE PARIS
- CLEARSTREAM BANKING
- COGNIZANT BUSINESS CONSULTING
- COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
- CRÉDIT DU NORD
- CRÉDIT FONCIER
- CRÉDIT MUTUEL ARKEA
- CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
- DELOITTE & ASSOCIÉS
- DEUTSCHE BANK AG
- DTCC EUROPE LIMITED
- EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
- ERNST & YOUNG ET ASSOCIÉS
- EURALIA
- EUROCLEAR FRANCE
- EUROGROUP CONSULTING
- EURONEXT PARIS
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- EXANE
- FINANCIÈRE MEESCHAERT
- FIRST FINANCE SAS
- FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER
- GIDE LOYRETTE NOUËL
- GRESHAM BANQUE PRIVÉE
- GROUPAMA BANQUE
- HSBC FRANCE
- ICE DATA SERVICES
- INVESTIMO
- KBL RICHELIEU
- KURT SALMON
- LA BANQUE POSTALE
- LAZARD FRÈRES BANQUE
- LCH.CLEARNET SA
- LCL
- NATIXIS
- NEXTRAINING
- OCBF
- ODDO & CIE
- ONEPOINT
- PRICE WATERHOUSECOOPERS AUDIT
- PROCAPITAL
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
- REGULATION PARTNERS
- ROTHSCHILD & CIE BANQUE
- SILTEA
- SIX FINANCIAL INFORMATION
- SLIB
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- STATE STREET BANQUE S.A.
- SWIFT FRANCE S.A.S.
- SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE
- TATA CONSULTING SERVICES S.A.S.
- THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- THYXOS CONSULTING GROUP SAS
- UBS SECURITIES FRANCE SA
- VERMEG

Membres associés :

- DIFCAM
- ICMA
- INSTITUT SUPÉRIEUR DU COMMERCE DE PARIS - ISC PARIS
- INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE LUMIÈRE - GOMFI
- PARIS EUROPLACE
- PARIS SCHOOL OF BUSINESS
- UFR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION - LYON
- UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE
- UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE
- UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II
- UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
- UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE



AMPHI

L'industrie de la gestion d'actif à l'heure de l'entrée en vigueur de la directive OPCVM V

6 avril 2016

En partenariat avec la FBF et l'AFG

L'Union européenne a adopté le 23 juillet 2014 la directive 2014/91/UE sur la coordination des lois, règlements et provisions administratives liés aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Cette cinquième révision de la directive introduit de nouvelles règles sur les dépositaires d'OPCVM, leurs tâches, les conditions de délégation et la responsabilité du dépositaire. De nouvelles règles concernent les principes de rémunération des gestionnaires de fonds.

À l'heure de l'entrée en vigueur, le 18 mars 2016, de la trans-

position de la directive OPCVM V (UCITS V) en droit français, le secteur de la gestion d'actif est pleinement mobilisé.

- Comment l'industrie de la gestion d'actifs et de l'asset servicing abordent-elles ces nouvelles règles ?
- Quels sont les grands messages portés par les autorités françaises ?
- Quel est le point de vue des professionnels ?

C'est à ces questions que les meilleurs experts et représentants des pouvoirs publics ont répondu lors de cet amphi organisé par l'AFTI, en partenariat avec la FBF et l'AFG. ■

AMPHI

MIFID II/MIFIR Nouveau calendrier : bonne ou mauvaise nouvelle ?

22 juin 2016

En partenariat avec la FBF

La directive 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers (MiF 2) et le règlement UE n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers (MIFIR) vont entraîner une rénovation profonde du cadre juridique des services d'investissement.

Dans ce cadre, les dispositifs en vigueur tant en matière de protection des investisseurs (best execution, inducements et recherche, obligations générales des distributeurs et des producteurs en matière de gouvernance produits, enregis-

trements) que de structuration des marchés (transparence pré et post-trade, obligations de reporting, obligation de négociation des produits compensés sur CCPs, limites de position sur les marchés de matières premières...) seront substantiellement modifiés.

Le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de ce paquet réglementaire, désormais fixée au 3 janvier 2018, constitue-t-il une bonne nouvelle, ou n'est-ce pas le minimum nécessaire pour procéder à des réformes aussi importantes dans des délais si courts ? ■

T2S : après la migration du marché français

12 octobre 2016

En partenariat avec la FBF

Le projet TARGET2-Securities correspond à la création d'une plate-forme européenne unique pour le règlement/livraison de titres en monnaie banque centrale. Depuis son origine, il a bénéficié du soutien de la Place française.

Avec la migration du marché français en septembre dernier, T2S a passé une étape significative dans son plan de déploiement européen.

Au-delà de ce succès, qui est l'aboutissement d'un long travail de préparation de tous les acteurs, que peut-on attendre du

nouvel environnement résultant à la fois de la mise en œuvre de T2S et du cadre réglementaire qui l'accompagne ? Quelles sont les prochaines étapes qui pourraient être envisagées au regard de l'organisation du post-marché européen, tant en matière d'harmonisation que de consolidation ?

Lors de cette matinée, les experts réunis par l'AFTI ont partagé leurs analyses et points de vue sur ces sujets. ■

Actualités juridiques, fiscales et de la conformité 2016

14 décembre 2016

En partenariat avec la FBF

L'actualité juridique, fiscale et de la conformité a été riche en 2016. Sur le plan fiscal, il faut noter les lois de finances, dont la mesure phare est, cette année, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Sur le plan international, la mise en œuvre des échanges automatiques d'information atteint progressivement son régime de croisière.

La gestion fiscale des flux de revenus transfrontaliers est également affectée par la jurisprudence nationale sur l'application des conventions fiscales, les initiatives unilatérales de certains États (le régime américain des « équivalents dividendes » prévu par la section 871(m) de l'IRC en est le meilleur exemple) ou l'évolution des infrastructures de marché liée au passage à T2S.

L'actualité juridique, quant à elle, permettra de faire un état des lieux des principaux textes européens, tels qu'EMIR, PRIIPS et MIF 2.

Sur le volet de l'actualité législative et réglementaire française, il faut également noter la Loi Sapin 2 et la réforme des titres de créance et des bons de caisse.

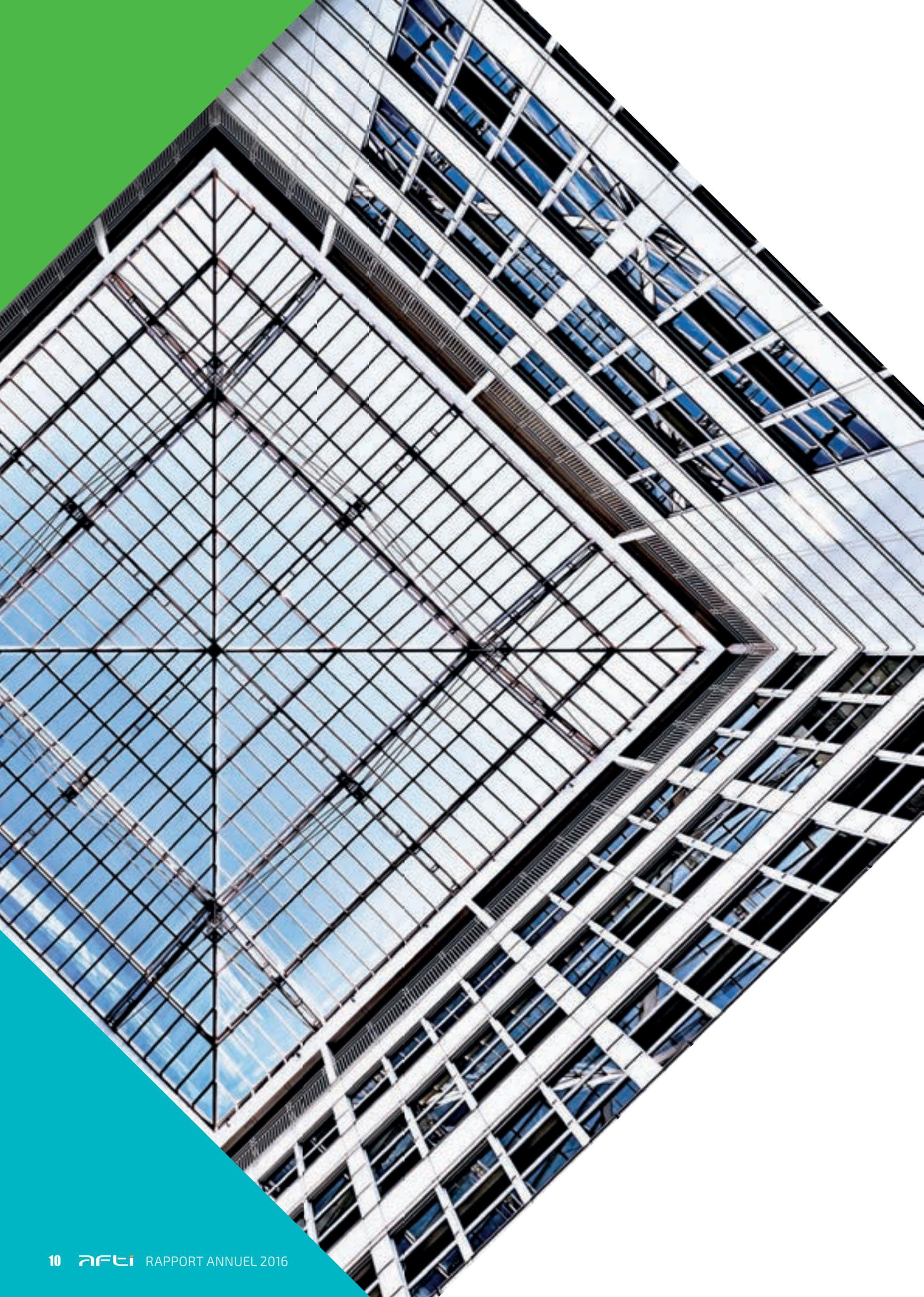
Les décisions de jurisprudence ont également été nombreuses dans le domaine du post-marché, sans compter la consulta-

tion européenne sur la Blockchain et l'initiative de Place FROG lancée par l'AMF et l'AFG, visant à favoriser la promotion de la Place française en termes de commercialisation de fonds français à l'international.

Enfin, dans un contexte réglementaire européen toujours riche pour les teneurs de compte-conservateurs et les déposataires, l'observatoire Conformité de l'AFTI a pu se saisir de plusieurs études et analyses, notamment dans le cadre d'AIFMD et UCITS V, tant au sujet de l'interprétation de la notion de ségrégation, que des contrôles exercés par le mandant ou le déposataire d'OPC. Les compositions administratives sur le sujet ont ainsi soulevé des questions.

Par ailleurs, la lecture du nouveau règlement Abus de marché a conduit l'AFTI à émettre une proposition d'interprétation pour le teneur de compte-conservateur pur.

En dernier lieu, dans le cadre de la transposition de la « 4^e directive blanchiment », des points concernant notamment les bénéficiaires effectifs et la responsabilité pénale du responsable de la conformité ont été remontés comme présentant des difficultés. ■



GESTION D'ACTIFS



Le pôle « gestion d'actifs » de l'AFTI correspond aux activités et services proposés par ses membres aux sociétés de gestion et investisseurs en épargne collective (OPCVM, FIA).

Il regroupe les principales fonctions que sont le dépositaire et l'administrateur de fonds, la centralisation des ordres de souscription/rachat et la tenue des comptes émission des OPC.

Compte tenu des enjeux économiques du secteur et des légitimes exigences de protection des investisseurs finaux, ces activités sont fortement régulées, au niveau national comme au niveau européen.

À cet égard, l'environnement européen, avec AIFMD, OPCVM V et d'autres initiatives récentes, se caractérise par une harmonisation rapide et renforcée.

L'AFTI appelle de ses vœux cette évolution, notamment en ce qui concerne la définition des tâches et des responsabilités du dépositaire de fonds.

L'AFTI contribue, chaque fois que cela est nécessaire, à ces définitions et à leurs mises en œuvre.

L'objectif de notre association et de ses groupes de travail spécialisés est de contribuer au développement d'une industrie qui peut ainsi tirer le meilleur parti des qualités de rigueur, d'efficacité et d'innovation collective développées par les membres de l'AFTI.



GROUPE

Administration de fonds

En 2016, le groupe Administration de fonds a fortement contribué à l'élaboration et à la formalisation de pratiques de marché rendues nécessaires par de nombreuses et importantes évolutions réglementaires.

Mise en œuvre des flux standards d'échange Solvency 2

Le groupe Administration de fonds avait défini en 2015 un format standard d'échange d'information entre valorisateurs, adapté du format AMPERE, pour répondre aux besoins de production des reporting Solvency II. En 2016, il a assuré le suivi de sa mise en œuvre: les échanges standards entre valorisateurs sont aujourd'hui en place.

Rédaction d'un guide technique relatif à l'application des commissions de surperformance

Lancée fin 2015, la réflexion sur les commissions de surperformance s'est concrétisée par des recommandations en matière de répartition des rôles et responsabilités entre le valorisateur et la société de gestion (notamment en cas de mise en place d'une nouvelle méthode) qui ont été rassemblées dans un guide technique à paraître en 2017.

Animatrice

Carine ÉCHELARD
CACEIS



Membres

- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Sophie BOURGAREL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Véronique RAYNOUARD
- CACEIS
Sophie BLANVILLAIN
Tania DELTCHEV
Yves GAVEAU
- CM-CIC ASSET MANAGEMENT
Françoise PEIGNAULT
- DELOITTE
Pascal KOENIG
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
Christine GREGOIRE
Raphaël TRIDEMY
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
Thierry HAENER
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Catherine COUVERT
Alain ROCHER
- STATE STREET BANQUE SA
Christelle BOKOBZA
Catherine CLAUET BOURGALLE
Laureline GOINEAU

Un groupe technique consacré à l'affichage des frais

Les prochaines réglementations PRIIPS et MIF 2 fixent, entre autres, de nouvelles exigences d'affichages des frais liés aux instruments financiers. Cela pose à la profession de nombreuses questions d'interprétation et de cohérence. Elles se traduiront par des besoins complexes d'évolution des systèmes. Dans cette perspective, un groupe technique a été constitué pour suivre et participer aux différents travaux de Place sur le sujet.

Préparer la mise en place de SFT-R

Le règlement européen relatif à la transparence des opérations de financement sur titres impose une obligation de publication d'informations sur l'utilisation de ce type d'opérations et sur les contrats d'échange sur rendement global. Les gestionnaires de fonds doivent publier une série d'informations dans les rapports périodiques des OPC. En lien avec l'AFG, le groupe Administration de fonds s'est attaché à clarifier auprès du régulateur le périmètre des contrats concernés et la date d'entrée en vigueur.

Un suivi de l'ensemble des évolutions réglementaires

Le groupe Administration de fonds a également pris position sur les impacts liés à diverses évolutions réglementaires: abrogation de la directive Épargne, UCITS V, Suppression des classifications AMF...

GROUPE

Dépositaire

Alors que l'année 2015 avait permis de finaliser les travaux liés à la directive AIFM, le groupe s'est concentré en 2016 sur la préparation de la mise en œuvre de la directive UCITS V.

Cela a conduit à des échanges fréquents avec les services de l'AMF.

Le sujet de l'indépendance vis-à-vis des sous conservateurs a été analysé.

Le groupe accueille une fois par trimestre des représentants de l'AFG au cours de sa réunion mensuelle. Il s'agit de partager les points de vue des deux associations sur les sujets d'actualités.

Une conférence AFTI dédiée à l'activité dépositaire a permis de présenter à l'ensemble des membres AFTI les principaux sujets traités.

Une synthèse des projets réglementaires est présentée, permettant de vérifier si des impacts sont à prévoir pour l'activité dépositaire.

La principale réalisation de l'année 2016 a été de produire, en concertation avec l'AFG, une nouvelle version du modèle de convention dépositaire.

Les établissements participants ont également pu échanger sur le nouveau cahier des charges du dépositaire.

Le groupe a préparé/étudié des réponses à de nombreuses consultations :

- Consultation AMF sur l'intégration du niveau II de UCITSV dans le RGAMF.
- Consultation de la FBE sur le projet du rapport concernant l'état des lieux du post-marché.
- Consultation sur la suppression des classifications.
- Consultation CE sur la distribution cross border.
- Consultation ESMA sur les applications de la Blockchain au niveau du post-marché.
- Consultation ESMA sur la ségrégation.
- Consultation AMF sur l'assouplissement des conditions de délégation de gestion.
- Consultation IOSCO sur la liquidation des fonds.
- Consultation AMF sur la mise en place des « Gates ».

En fin d'année le groupe a relancé les travaux de revue du guide des bonnes pratiques. Ces travaux se poursuivront en 2017. Le groupe Dépositaire est resté en veille et actif sur les autres directives ou initiatives impactant la profession : EMIR, MIF 2, FATCA.

Des travaux spécifiques ont été menés concernant les justificatifs des biens immobiliers. Un groupe « Taxe Foncière » technique ad hoc a été créé avec la collaboration de l'ASPIM.

Enfin, le groupe a produit un nouveau modèle de Place lié aux échanges avec le TCCP. Concernant les OT, le groupe Dépositaire s'associera aux travaux de l'observatoire Juridique de l'AFTI.

Animatrice

Michèle BESSE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Membres

- **BANQUE DELUBAC & CIE**
Sylvie BLACHIER
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Jean-Pierre JACQUET
- **CACEIS**
Jean-Philippe BALLIN
Céline OUDOT
Corinne SOCHA
Grégoire TOUTON
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
Florence DUSSOUILLEZ
- **CM-CIC**
Michel SCHAEFFER
- **CM-CIC SECURITIES**
Nathalie KELLER
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**
Cynthia LORBER
- **EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)**
Éric CARLIER
Marc CORRADINI
- **GROUPAMA BANQUE**
Paulo NETO
- **INVESTIMO**
Henriette GAS
- **RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA**
Julien POISSON
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Bruno MORCATE
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Marie-Claire de SAINT-EXUPÉRY
- **STATE STREET BANQUE SA**
Frédérique HOUZE



GROUPE

Flux et Stocks OPC

L'année 2016 a été marquée par la publication et la préparation de plusieurs directives et règlements européens : MIFID 2/MIFIR, PRIIPS, CSDR... À ce titre, le groupe Flux et Stock OPC a été impliqué dans les travaux et groupes de Place de transposition locale et dans de nombreuses séances de travail avec le régulateur et les associations professionnelles consœurs.

Il est à souligner que le groupe a activement défendu les positions de l'AFTI, pour écarter les règles MIF 2 qui s'appliqueraient inutilement, selon l'association, dans le cadre des fonds d'investissement, telles que la best execution et la best selection, la transparence des frais dans le contexte spécifique des activités de tenue de registres et de RTO sans commercialisation. Les participants resteront mobilisés sur ce chantier.

Le groupe Flux et Stock OPC a contribué à plusieurs consultations lancées par les autorités européennes en vue de lever les barrières internationales à la distribution des fonds.

Les membres du groupe Flux et Stock OPC ont participé à l'initiative FROG visant à renforcer la compétitivité de la Place de Paris. Un travail important de formalisation et de valorisation des différentes filières de souscription disponibles pour les fonds français a été réalisé et sera exploité en 2017 dans le cadre d'opérations de communication à venir. L'AFTI a soutenu et obtenu l'application aux OPC du régime juridique de l'intermédiaire inscrit, qui peut rendre plus attractives des solutions de tenue de registre pour des fonds français.

Dans le contexte de ces travaux, le groupe a contribué à la structuration de la solution Euronext France, développée pour la négociation des fonds, afin de proposer un canal supplémentaire pour les souscriptions de fonds français. L'apport de l'AFTI a permis d'aboutir à la définition d'une solution adaptée, devant être mise en œuvre en 2017.

Les membres du groupe ont, en outre, régulièrement échangé avec les services de l'AMF de façon à mieux appréhender sa position, en ce qui concerne la réglementation CSDR, en matière de discipline de dénouement pour les fonds au primaire dénoués en CSD et admis à la négociation sur Euronext.

Animateurs

Julien CUMINET
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
jusqu'au 30 novembre 2016



Franck DUBOIS
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
à partir du 1^{er} décembre 2016



Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Dominique REGHEM
Virginie de SOULTRAIT
- **CACEIS**
Pascal DOBRAL
- **CLEARSTREAM**
Stéphane PALLOTA
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**
Régis HOFFMANN
- **EUROCLEAR FRANCE**
Sébastien SÉAILLES
- **NATIXIS**
Laurent LEPOUTRE
- **ODDO & CIE**
Juliane FRANCE
- **PROCAPITAL**
Aldric POURON
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Christophe COLENTIER
Morgane SÉVENO
- **STATE STREET BANQUE S.A.**
Sébastien RENAULT

Dans le contexte du déploiement de T2S, ils ont participé très activement au GAPM destiné à promouvoir les pratiques françaises en matière de dénouement dans le cadre de l'harmonisation des pratiques européennes, telles que celles portant sur les ordres en montant, le marquage des ordres avec le code BIC one, la Trade date...

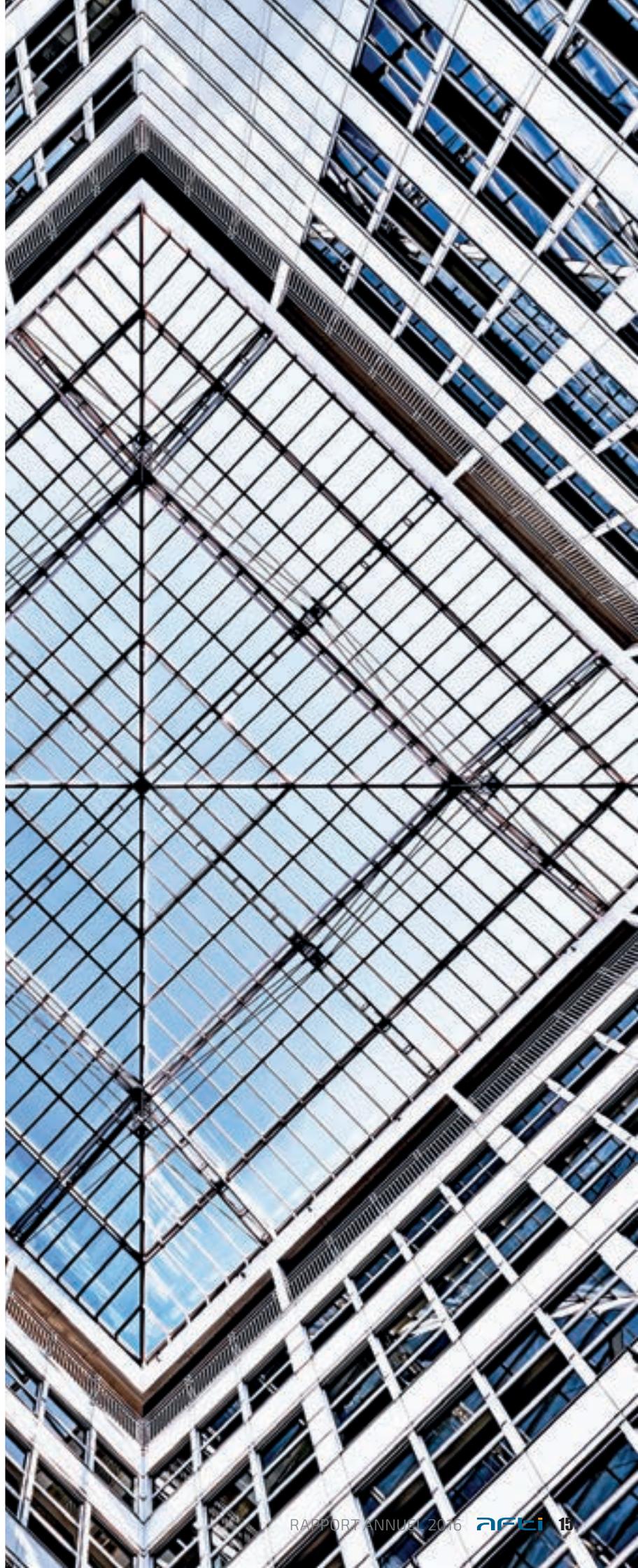
Enfin, Le groupe a également collaboré avec l'AFG et ses différents groupe de travail. Les travaux et réflexions conjointes ont porté sur :

- Les options à prendre pour les fonds dans le cadre de T2S et l'harmonisation des pratiques (i. e. modèle CSD/TA...) – ses réflexions étant amenées à se poursuivre,
- Les évolutions des règles relatives à la liquidité des fonds au passif,
- Le marquage des ordres, chantier sur lequel le groupe a finalisé les travaux menés conjointement avec l'AFG depuis plusieurs années. La qualité du marquage des ordres ayant beaucoup progressé, les sociétés de gestion souhaitent désormais en 2017 se focaliser sur l'amélioration de la qualité du marquage (et potentiellement le projet de marquage des transferts).

En 2017, le groupe Flux et Stock OPC entend poursuivre ses efforts au service des projets engagés et des ambitions de la Place en matière de distribution de fonds.

Livrables 2016

- Marquage optionnel avec un BIC11 du règlement/livraison (Fonds)
- Optimisation du dénouement des ordres en montant (Fonds)
- Modalités de règlement/livraison en cas de retard (Fonds)
- Définition de la Trade date (Fonds)
- Règlement/livraison des ordres en titres et cash dissociés (Fonds)





RÈGLEMENT/LIVRAISON & COMPENSATION



Ces activités recouvrent la réception et la transmission des ordres sur le marché, de leur exécution à leur inscription sur les comptes des clients, en passant par la compensation et le règlement/livraison des instructions.

Les infrastructures de marché de la Place française (Euronext France, LCH.Clearnet SA et Euroclear France), toutes membres de l'AFTI, sont des composantes essentielles et indispensables pour un fonctionnement sûr et efficace de ces processus.

L'AFTI s'est résolument engagée en faveur de projets européens structurants tel que TARGET2-Securities qui devrait être achevé en 2017.

Les groupes de Place de l'AFTI sont également fortement mobilisés dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre d'une harmonisation européenne qui passe par des directives et règlements de portée majeure (dont MIF 2, CSD-R, SFT-R...).

Sur tous ces dossiers, l'AFTI promeut les principes de sécurité, d'efficacité et de claire distinction entre les rôles et responsabilités des différentes catégories d'acteurs.

À ce titre également, et dans une perspective de plus long terme, l'AFTI contribue aux débats qui permettront de transposer en mesures directement opérationnelles l'initiative d'Union des Marchés de Capitaux portée par la Commission européenne.



Comité de pilotage Migration OST

2016 a constitué une étape de transition dans la transposition des standards européens sur les OST. En effet, la mise en œuvre de T2S a concentré beaucoup d'énergie et d'attention. De ce fait, la mise en œuvre de la seconde phase des standards (stream 6) initialement planifiée pour le mois de septembre 2016 a été reportée en 2018.

Des travaux complémentaires ont été menés au cours de l'année 2016, pour anticiper et préparer au mieux les évolutions à venir :

- Description des procédures détaillées d'activation et de réalisation de la Buyer Protection, processus non automatisé visant à protéger les investisseurs de la défaillance d'une contrepartie dans la livraison d'un titre ouvrant droit à participer à une OST.
- Réponse à la consultation lancée par Euroclear en début d'année pour valider avec les marchés de la zone ESES certains processus nécessaires au traitement des OST du stream 6.
- Étude sur le reporting (Election Breakdown Report) à mettre en œuvre par Euroclear à destination des établissements centralisateurs afin de leur permettre de réaliser un suivi et un traitement sécurisé des OST à options.
- Changement à compter du 1^{er} octobre 2016 des règles de cotation des DPS afin de les adapter aux Standards Européens (ex-date = Payment Date – 1 cycle de R/L).
- Analyses complémentaires détaillées sur le traitement des dividendes à options, mettant en évidence quelques divergences entre les Standards Internationaux (CAJWG et ISO) et la pratique française.
- Publication de ses spécifications fonctionnelles détaillées (DSD) par Euroclear en fin d'année, décrivant les processus mis en œuvre dans le traitement des OST du stream 6.

L'année 2017 sera consacrée principalement à la finalisation du planning de mise en œuvre du stream 6, incluant les travaux nécessaires à la préparation et l'exécution des tests de Place.

Animateur

Pierre COLLADON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES



Membres

- **AFEP**
Odile de BROSSES
- **AFG**
Éric SIDOT
- **AGENCE FRANCE TRÉSOR**
Diana LAITHIER
Yann MORDANT
- **AMAFI**
Emmanuel de FOURNOUX
- **AMF**
Michel DEGRYSE
- **ANSA**
Pierre MARSAL
Christian SCHRICKE
Isabelle TREMEAU
- **AXA-IM**
Christel DUCAY
- **BANQUE DE FRANCE**
Anne-Dominique DUBOIS
Philippe SELWA
- **BNP PARIBAS**
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Frédéric BECK
Calista DOUCET
Marc TIBI
- **BPCE**
Alain GONNIN
- **CACEIS**
Daniel PASCAUD
Sylvie VERNET GRUOT
- **CACEIS CORPORATE TRUST**
Lionel BARTHELEMY
Nathalie HEYER
- **CFONB**
Maria DE SOUSA
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
Alexandra ROCHE
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Dominique DE WIT
- **DEUTSCHE BANK**
Sylvia BERMONT
Amelie DROMAIN
- **EUROCLEAR FRANCE**
Mireille GALÉAZZI
- **EURONEXT PARIS**
Éric BEY
- **FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE**
Jean TRICOU
- **LCH.CLEARNET SA**
Christophe HEMON
Anne MAIRESSE
Pierre-Dominique RENARD
- **LCL**
Xavier BONNERU
- **NATIXIS**
Marc CATTELIN
Mourad KHIRAT
Évelyne OZOUF
- **ONEPOINT**
Myriam ELKHAMSA
Olivier PIERRE
- **PROCAPITAL**
Romain GELÉ
- **SIX FINANCIAL INFORMATION**
Hugues GARCIA
Alain GAUTIER
Karl LANDOLT
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Alain FURET
- **SWIFT**
Saskia DEVOLDER
Jean Loup FABBRO
- **VERMEG**
Christian CURE

GROUPE

Adaptation des Pratiques de Marché à T2S

La mise en œuvre de TARGET2-Securities sur la zone ESES a nécessité pour la Place française d'adapter certaines pratiques de marché. C'est dans ce contexte que l'AFTI a créé en 2015 le groupe Adaptation des Pratiques de Marché à T2S (GAPM).

Le GAPM a deux missions principales :

- Recenser les pratiques de marché impactant le marché français en s'assurant de la diffusion des nouveaux procédés et de leur application par les établissements français,

- Déterminer la nécessité de modifier ou d'établir une nouvelle pratique de marché post-T2S.

En 2016, le GAPM a organisé son action selon trois axes :

- L'approfondissement des analyses sur les pratiques impactées,
- Le pilotage de la mise en œuvre des pratiques ainsi identifiées,
- La diffusion large de ces pratiques.

Suite à la migration de la Place française vers T2S, le groupe GAPM a transféré ses points de suivi au Groupe de Liaison France (GLF).

Livrables 2016

- Coordonnées d'Instruction de Règlement/Livraison (IRL) - Critères de matching obligatoires (avec le groupe Conservation)
- Usage du champ optionnel : client du participant du CSD (avec le groupe Conservation)
- Utilisation des critères additionnels de matching (avec le groupe Conservation)
- Traitement des OST avec utilisation des Free Of Payment Without Matching (avec le groupe Expert OST)
- Transfert de portefeuille (avec le groupe Conservation)
- Conversions (avec le groupe Expert OST)
- Modalités d'instruction des instructions Free Of Payment
- Migration des instructions positionnées en ICPG3 par les deux contreparties
- Bascule du mode d'instruction des cessions temporaires en mode Achat/Vente et traitement en période transitoire
- Traitement post-T2S des cessions temporaires (avec le groupe MOC)
- Utilisation de la fonctionnalité de Hold & Release (avec le groupe MOC)
- Traitement du primaire sur la dette - Etat français, autres émetteurs, incluant les TCN - (avec le groupe Émetteurs)
- Impact de T2S sur le nominatif (avec le groupe Émetteurs)
- Mode de paiement des flux cash OST hors ESES (avec le groupe Expert OST)
- Transformations (avec le groupe Expert OST)
- Traitement des OST sur flux dans le cadre de la bascule des cessions temporaires en mode Achat/Vente – Opérations non compensées par LCH SA
- Traitement des OST sur flux sur les cessions temporaires en cible post-T2S (avec le groupe Expert OST)
- Marquage optionnel avec un BIC11 du règlement/livraison (Fonds) (avec le groupe Flux et Stocks/OPC)
- Optimisation du dénouement des ordres en montant (Fonds) (avec le groupe Flux et Stocks/OPC)
- Modalités de règlement/livraison en cas de retard (Fonds) (avec le groupe Flux et Stocks/OPC)
- Définition de la Trade date (Fonds) (avec le groupe Flux et Stocks/OPC)
- Règlement/livraison des ordres en titres et cash dissociés (Fonds) (avec le groupe Flux et Stocks/OPC)
- Identification de l'agent dans les confirmations (avec le groupe MOC)

Animateur

Marc TIBI
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



Membres

- **BANQUE DE FRANCE**
Stéphanie DE KETELAERE
Chantal FAURE
Gilles MARY
Aline MELEARD
- **BNP PARIBAS**
Amélie ZARSKE
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Virginie de SOULTRAIT
- **CACEIS**
Brice MARRAUD
Muriel MATHIEU
Sylvie VERNET GRUOT
- **CITIGROUP**
Bernard BALADA
- **CM-CIC TITRES**
Luba GUEORGUIEVA
- **CRÉDIT AGRICOLE CIB**
Xavier VIGNEAU
- **DEUTSCHE BANK**
Amélie DROMAIN
Marc SAFA
- **EUROCLEAR FRANCE**
Mathilde JOANNET
- **EURONEXT PARIS**
Éric BEY
- **LCH.CLEARNET SA**
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**
Jean-Christian AUBERT
Odile BANBUCK
Mourad KHIRAT
Frédéric PLANET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Sylvie BONDUELLE
Pierre COLLADON
Morgane SEVENO



GROUPE

Conservation

Le groupe Conservation avec l'appui de certains autres groupes (observatoire Fiscalité, Market Data Management, Market Implementation Group-MIG) contribue aux travaux de Place et à la coordination des établissements teneurs de compte-conserveurs français fortement sollicités par les projets européens.

Accompagner les évolutions des infrastructures de marché et en particulier le passage à T2S

La migration vers T2S a été le sujet majeur suivi par le groupe Conservation en 2016 : les établissements teneurs de compte-conserveurs se sont mobilisés tout au long de l'année dans le cadre des travaux préparatoires, des opérations de migration et du suivi post-bascule.

Animateur

Philippe BELLANDE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Normaliser les pratiques de marché dans la perspective des standards européens

En coordination avec le groupe Émetteurs, le groupe Experts OST et le Groupe de Liaison France, les travaux de description des pratiques de marché actuelles et futures se sont poursuivis en 2016 dans le cadre de la mise en place de T2S, de l'harmonisation des standards européens pour les opérations sur titre (OST) et les assemblées générales, et de la définition des standards européens en matière de transfert de portefeuille.

Évaluer les impacts des évolutions réglementaires et fiscales et coordonner leur mise en œuvre opérationnelle

Afin de répondre aux questions soulevées par les nombreuses évolutions réglementaires et fiscales, des groupes techniques ont été constitués sur les sujets qui nécessitaient d'être approfondis : Hire Act – section

871(m), cas des OST avec restriction territoriale, Reporting des transactions...

En 2017, avec la finalisation de T2S, la préparation de l'adaptation aux standards européens en matière d'OST électives, la livraison corrélative du stream 6 planifiée pour le premier trimestre 2018 et la mise en œuvre des évolutions liées à MIF 2, le groupe Conservation restera mobilisé pour apporter sa contribution aux évolutions des métiers des titres dans une perspective européenne.

Livrables 2016

- Coordonnées d'Instruction de Règlement/Livraison (IRL) – Critères de matching obligatoires
- Usage du champ optionnel : client du participant du CSD
- Utilisation des critères additionnels de matching
- Transfert de portefeuille

Membres

- AMAFI
Emmanuel de FOURNOUX
- BANQUE DE FRANCE
Philippe SELWA
- BANQUE DELUBAC & CIE
Sylvie BLACHIER
- BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Franck MICHOT
- CACEIS
Daniel PASCAUD
Jean-Louis SOMMA
Sylvie VERNET GRUOT
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Philippe MONTEAN
- CITIBANK INTERNATIONAL PLC
Alexandra ROCHE
- CM-CIC TITRES
Luba GUEORGUIEVA
- CRÉDIT AGRICOLE SA
Vincent DUMONT
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Yves COLLET
- CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES
Pierre AUGEL
- DEUTSCHE BANK
Amélie DROMAIN
- EUROCLEAR FRANCE
Thomas BRIAN
Mireille GALEAZZI
Frédéric GERMAIN
Dan TOLEDANO
- EURONEXT PARIS
Éric BEY
Thibaut DESOUCHES
Marc LEFEVRE
Frédéric MARTINEAU
- HSBC FRANCE
David ABINAL
- LA BANQUE POSTALE
Thierry VIAROUGE
- LCH.CLEARNET SA
Jean-Bernard LESPARRE
- LCL
Xavier BONNERU
- NATIXIS RÉMY BONTE
Mourad KHIRAT
Frédéric LOMBARD
- ODDO SERVICES
Ingrid BUDET
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Pierre COLLADON
Thierry LANDRE
Bertrand MALEFANT
- STATE STREET BANQUE S.A.
Karine FORTI

GROUPE

Groupe de Liaison France

Le Groupe de Liaison France (GLF) est un groupe transversal de l'AFTI. Les sujets du post-marché y sont évoqués et communiqués aux instances de Place françaises et européennes, ainsi qu'aux régulateurs nationaux et européens.

De même, le GLF vient en soutien à tous les autres groupes de travail AFTI.

En 2016, le Groupe de Liaison France (GLF) a analysé, discuté et pris position sur des sujets à forts enjeux tels :

TARGET2-Securities (T2S)

Préparation à T2S pour la zone Euronext

En coordination avec les autres groupes et instances de Place, le GLF a assuré un suivi de l'ensemble des initiatives de préparation de la Place française à T2S.

En 2016, un groupe technique ad hoc du GLF, le GAPM (Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marché à T2S), a veillé à faire entendre la position des acteurs français pour la mise en place de pratiques de marché locales afin d'assurer la qualité de la migration et du redémarrage post-T2S.

Tests de migrations T2S

Le GLF a contribué aux étapes préparatoires de migration T2S en assurant le suivi de la préparation des séquences de tests et en proposant les axes d'amélioration nécessaires pour la migration T2S grâce aux retours d'expérience des différents acteurs de la Place française.

Change Requests T2S

Les membres du GLF ont effectué un suivi sur la liste des « change requests » à prendre en compte par la Banque centrale européenne pour une mise en œuvre à partir de 2018. Ce suivi a pour objectifs, d'une part, de faire connaître et entendre les spécificités de la Place et, d'autre part, de les intégrer dans les modalités de fonctionnement cible de T2S. Ces change requests ont fait l'objet d'une priorisation communiquée à Euroclear.

Suivi post-migration T2S

Suite à la migration de la Place française à T2S en septembre, le GLF a centralisé les retours d'expérience des établissements et les problèmes rencontrés.

Le GLF a aussi pu s'appuyer sur les statistiques relatives à la settlement efficiency pour analyser des causes de certains dysfonctionnements sur la plate-forme et identifier les comportements éventuellement inadaptés des établissements.

CSDR

La CSDR, et notamment la mise en place du système des pénalités, a été suivie par le GLF. Les participants ont étudié les travaux en cours menés par la taskforce BCE. Les points en suspens ont été remontés à l'ESMA pour clarification.

Autres sujets

Le GLF a étudié la possibilité d'exprimer les nouveaux contrats d'émission (anciennement en UMT) en FMT, en réalisant un sondage dans chaque établissement (sujet porté par Euronext).

Le GLF a suivi les projets majeurs menés en 2016 afin de déterminer les impacts potentiels pour l'ensemble des acteurs du post-marché. En particulier, le GLF a étudié la présentation du stream 6 d'Euroclear (projet H2D/HDR), ou le changement de la plate-forme de trading d'Euronext (projet Optiq).

En conclusion, le GLF a permis à l'AFTI en 2016, comme au cours des années précédentes, d'être très présente sur les grands dossiers de Place afin de faire entendre au mieux la position des acteurs français.

Livrables

Le groupe GLF a mandaté le groupe Adaptation des Pratiques de Marché à T2S pour élaborer des textes de bonne pratique de marché de la Place française à T2S (voir page 19).

Animateur

Marc TIBI
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



Membres

- **BANQUE DE FRANCE**
Aline MELEARD
- **BNP PARIBAS**
Patrice BRAULOTTE
- **CACEIS**
Brice MARRAUD
Muriel MATHIEU
Sylvie VERNET GRUOT
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
Christophe BERTHE
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
Bernard BALADA
- **CM-CIC TITRES**
Luba GUEORGUEVA
Pierre RAUGEL
- **CRÉDIT AGRICOLE CIB**
Xavier VIGNEAU
- **DEUTSCHE BANK**
Amélie DROMAIN
Marc SAFA
- **EUROCLEAR FRANCE**
Mathilde JOANNET
- **EURONEXT PARIS**
Éric BEY
- **LCH.CLEARNET SA**
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**
Odile BANBUCK
Mourad KHIRAT
Frédéric PLANET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Sylvie BONDUELLE
Pierre COLLADON
Morgane SEVENO



Animateurs

Emmanuel de FOURNOUX
AMAFI



Alain POCHET
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



Membres

- **ABN AMRO CLEARING**
Gildas LE TREUT
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Hortense BOIZARD
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
Fabrice NOVEL
- **CM-CIC SECURITIES**
Frédéric MESNIERE
- **EUROCLEAR FRANCE**
Caroline DEROCLE
- **EURONEXT PARIS**
Christian SIMONET
- **EXANE**
Patrick CRESUS
- **KEPLER CHEUVREUX**
Éric RETTIEN
- **LCH.CLEARNET SA**
Pierre-Dominique RENARD
- **NATIXIS**
Myriam OAOUAM
- **ODDO & CIE**
Guy de LEUSSE
- **PAREL SA**
Emmanuel de CHERISEY
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Jocelyn de BOURMONT
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Sylvie BONDUELLE
- **UBS SECURITIES FRANCE SA**
Marc-Antoine BOURDET

GROUPE

Marché actions

Les activités du groupe Marché Actions se concentrent sur deux grands thèmes : les sujets liés aux projets des infrastructures d'une part, ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences pour les activités, d'autre part.

S'agissant des sujets relatifs aux infrastructures de marché, le groupe de travail a particulièrement suivi les chantiers suivants :

- Euronext : évolution des marchés en lien avec l'adaptation à la directive Market Abuse entrée en vigueur en juillet 2016 (ISIN pour les contrats de dérivés, LEI pour les émetteurs...), nouvelle offre de fonds cotés, interopérabilité des chambres de compensation.
- LCH.Clearnet SA : conséquences de la reconnaissance des équivalences entre les chambres de compensation européennes et américaines, évolution de l'offre sur les produits de fixed income, nouveau modèle de sponsored clearing.
- Euroclear : préparation, conséquences et adaptation suite à la migration des systèmes de règlement/livraison ESES vers T2S, mise en place d'indicateurs pour la gestion et suivi de la settlement efficiency post-migration, interactions avec le groupe GAPM (Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marchés à T2S) sur la mise en place de pratiques de marché sur les pensions livrées.

En ce qui concerne les sujets réglementaires, les messages de l'AFTI et de l'AMAFI, en réponse aux mesures de niveau 2 relatives au règlement sur les CSDR, ont été entendus par l'ESMA qui a notamment clarifié le processus de rachat obligatoire (« buy-in »).

Le groupe suit également l'avancement des travaux sur le dossier MIF II qui a des conséquences opérationnelles importantes pour les participants de marché, avec l'analyse des mesures de niveaux 2 et 3 de l'ESMA relatives à MIF II et sur les réponses aux consultations de l'ESMA et de l'AMF (financement de la recherche, protection des investisseurs...).

L'année 2017 permettra d'approfondir les conséquences du nouveau paysage des infrastructures de marché et les impacts des réglementations en cours dans leurs déclinaisons opérationnelles.

GROUPE

Marchés obligataires et collatéral

En 2016, le mandat du groupe Marché Taux, jusqu'alors concentré sur le traitement post-marché des produits de taux, a été élargi aux aspects liés à la gestion du collatéral.

Son intitulé a ainsi été modifié et est désormais le groupe Marchés obligataires et collatéral.

Concernant les produits de taux, le groupe a poursuivi durant l'année écoulée ses travaux en vue de l'amélioration et de la sécurisation des processus, de veille et d'anticipation des évolutions en cours ou à venir, qu'elles soient réglementaires (réglementation CSD, MIFID 2 ou EMIR par exemple) ou conséquentes aux projets de Place comme TARGET2-Securities ou la réforme du marché de TCN initiée dans le cadre du Comité 2020.

TARGET2-Securities a fait l'objet d'une attention particulière, non seulement sur le marché français mais aussi plus largement sur les autres pays européens. Le groupe a contribué à l'analyse des impacts de la mise en place de T2S sur les pratiques de mar-

ché de la Place française, par exemple en ce qui concerne les pensions livrées, en liaison avec le Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marché à T2S (GAPM).

Au titre de l'extension de ses mandats au collatéral et au traitement post-marché des produits dérivés, des initiatives pour répondre aux exigences réglementaires et optimiser la gestion du collatéral portées par les infrastructures de marché ont fait l'objet d'un suivi spécifique, comme l'évolution des services de triparty proposés par Euroclear et Clearstream ainsi que EuroGC+ et conjointement par Euroclear France, LCH, Clearnet SA et la Banque de France.

Comme les années précédentes, le groupe a favorisé les collaborations avec d'autres acteurs, par exemple sur le régime de settlement discipline proposé par l'ESMA au titre de CSDR avec l'ICMA, ou sur les offres de gestion du collatéral des ICSD avec Euroclear & Clearstream.

En 2017, ces projets majeurs pour la Place

française et européenne continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché.

Une attention particulière sera portée aux initiatives portées par les infrastructures de marché en termes de négociation et de compensation des produits de taux, ainsi qu'aux évolutions technologiques impactant le post-marché telles que la Blockchain.

Livrables 2016

- Traitement post-T2S des cessions temporaires
- Utilisation de la fonctionnalité de Hold & Release
- Identification de l'agent dans les confirmations

Animateur

Marc TIBI
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



Membres

- **AGENCE FRANCE TRÉSOR**
Diana LAITHIER
- **BANQUE DE FRANCE**
Françoise CHEVRIS
Stéphanie DE KETELAERE
- **BNP PARIBAS**
Amélie ZARSKÉ
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Geoffroy SAINTE-BEUVE
CACEIS
Béatrice PEREGORT
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
Tredev GUJADHUR
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**
Alexandra ROCHE
- **CLEARSTREAM**
Stéphane EL GHARBI
- **CRÉDIT AGRICOLE CIB**
Francis LEPORI
Xavier VIGNEAU
- **EUROCLEAR FRANCE**
Caroline DEROCLE
Jérôme WALTER
- **EURONEXT**
Nathalie MASSET
- **HSBC FRANCE**
Mouna JABRI
Marie THOMAS
- **LCH.CLEARNET SA**
Caroline COLLETTE JONES
Thierry PLARD
- **NATIXIS**
Frédéric PLANET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Franck DOCQUIER
Phora SŒUR



GROUPE

Market Data Management

Le groupe Market Data Management a pour objectif de traiter l'ensemble des problématiques des membres de l'AFTI en ce qui concerne les données de marché.

Chaque mois, une synthèse de l'actualité de nos métiers et des fournisseurs est réalisée, permettant ainsi d'échanger autour de l'évolution des offres, des diverses réglementations et des bonnes pratiques à partager.

Au cours de l'année 2016, le groupe a tout particulièrement été sollicité au sujet de fournisseurs de données spécifiques :

Six Financial

Les échanges entre les membres ont permis de suivre les communications faites par Six Financial sur :

- Le lancement du programme de rationalisation et de modernisation de leur SI,
- La définition du modèle opérationnel cible de Six pour la France,
- L'évolution de leur offre produits à long terme.

Animateur

Bertrand MALEFANT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES



Des réunions ont été organisées concernant la mesure des risques par rapport aux projets des établissements, le suivi des évolutions et améliorations, la remontée d'alertes coordonnées entre les membres à Six Financial.

Ont été également suivis les développements en matière de mise à disposition des données réglementaires : T2S, section 871 (m) et MIFID 2.

Agences de notation

Le groupe a accompagné la mise à disposition des offres Securities Services des agences de notation relatives à la diffusion des Credit Quality Steps et des ratings bruts dans le cadre de Solvency 2.

Euroclear

Dans la continuité de l'année 2015, Le groupe de travail a suivi la mise à jour et le lancement de l'offre Carnet d'ordres conformément à son souci d'étudier les offres alternatives.

Groupe de travail Données MIFID 2

Le groupe a été sollicité par le groupe Conservation et le groupe MIF 2 afin de participer à l'identification des offres relatives aux données MIF 2.

Concernant le sujet MIF 2

La principale réalisation de l'année 2016 a été la définition d'une position commune pour les définitions « cours de marché/cours estimé » afin de contribuer au guide AFTI d'implémentation de MIF 2.

Présentations de fournisseurs

Mars 2016: Euroclear a présenté au groupe sa gamme de produits ESES et ses services additionnels tels que l'offre sur TCN.

Septembre 2016: Ice Data Services a présenté ses services Reference Data et plus particulièrement son offre MIF 2.

Novembre 2016: Six Financial est intervenu afin de répondre aux questions du groupe sur sa stratégie d'évolution de son offre produits à long terme et plus spécifiquement sur la mise à disposition de la nouvelle interface EXTRA dans le cadre de la section 871 (m).

En 2017, Le groupe Market Data Management continuera ses travaux autour de MIF 2 et PRIIPS et poursuivra les discussions avec Six Financial sur la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie.

Membres

- **BANQUE DE FRANCE**
Valérie BOUR
Severin KEIZER
Jean Michel RENOTON
Patricia VARNIER
Éric XOLIN
- **BNP PARIBAS**
Jean-Claude DANIEL
Thérèse MALGRAS
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
David ALEMANNO
Jean-Eudes de MANFROY
- **CACEIS**
Isabelle FAVRE
Éric OGER
- **CM-CIC**
Christine BOUTON
- **CM-CIC / EID**
Yan BOSC
Soazig LEGRAND
- **CM-CIC TITRES**
Virginie BELLINI
Laurent DIXNEUF
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Thierry COATARMANAC'H
- **EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)**
Cedrick EMMENECKER
- **EURO SECURITIES PARTNERS**
Dorothee CHAMPOMIER
Louiza RICHER
- **EUROCLEAR FRANCE**
Sylvie FOURNIER
Stéphanie LERMUSIAUX
- **LCH.CLEARNET SA**
François DOMERGUE
- **NATIXIS**
Jean-Christian AUBERT
Violaine KIEFFER
Pierre LOYER
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Véronique GILANTON
Sonia POUPON
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Thierry LANDRE

GROUPE

Market Implementation Group - MIG

Le MIG France (Market Implementation Group) coordonne les efforts du marché français pour la mise en œuvre des standards européens en matière de traitement des opérations sur titres (OST) et d'assemblées générales (AG).

Cette action se situe dans le cadre de la levée de la barrière 3 du rapport Giovannini, qui vise à réduire les différences nationales constatées dans ces deux domaines.

Naturellement transverse, le groupe MIG France réunit des représentants de tous les intervenants de l'industrie des titres. Il entretient un lien étroit avec la Fédération Bancaire Européenne, les groupes de travail européens et les instances communautaires qui suivent la mise en œuvre des standards de l'industrie.

Dans la continuité des précédents exercices, l'année 2016 a permis d'approfondir les travaux sur les chantiers suivants :

- Mise à jour et enrichissement des rapports d'analyse d'écart du marché français (gap analysis) par rapport aux standards européens à appliquer sur les OST. Ces rapports sont diffusés au T2S Corporate Actions Sub Group et à l'European MIG.
- Assemblées générales : dans ce domaine, le groupe de travail étudie en particulier les modalités de diffusion des flux d'échanges relatifs aux traitements des assemblées générales dans le cadre des standards européens et de l'orientation vers la norme ISO 20022. L'European MIG a analysé les conditions pour l'adoption de la directive

révisée « Droit des Actionnaires ». Il en est attendu une nouvelle impulsion en faveur du déploiement des standards européens, en 2017.

- Préparation et participation aux European MIG (novembre 2016), organisation ponctuelle de réunion de l'« Easy MIG » (ou Ez MIG) réunissant les MIGs de la zone ESES (15 novembre) et interventions spécifiques relatives aux évolutions du marché français auprès d'autres associations européennes (AFME, FBE).
- Collaboration avec le CAJWG (Corporate Action Joint Working Group) et le JWGGM (Joint Working Group on General Meeting Group) dont l'animateur du MIG France est membre.

Animateur

Pierre COLLADON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES



Membres

- **AFEP**
Odile de BROSSES
- **ANSA**
Pierre MARSAL
- **BANQUE DE FRANCE**
Hervé ANGEBAUD
Aline MELEARD
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Natacha DEZERT
Franck MICHOT
- **CACEIS**
Daniel PASCAUD
Sylvie VERNET GRUOT
- **CM-CIC TITRES**
Luba GUEORGUIEVA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Dominique DE WIT
Florence FETILLEUX
Sébastien FREMAUX
- **DEUTSCHE BANK**
Amelie DROMAIN
- **EUROCLEAR FRANCE**
Sandra ABOUTBOUL
Thomas BRIAN
Caroline DEROCLE
Gaëlle LE BOHEC
- **EURONEXT PARIS**
Éric BEY
- **LCH.CLEARNET SA**
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**
Jean-Christian AUBERT
Mourad KHIRAT



SERVICES AUX ÉMETTEURS



Les services aux émetteurs concernent les activités liées à la vie du capital social ou de la dette des personnes morales. Ils regroupent le conseil et le montage d'opérations, la tenue du compte émission et du registre nominatif, la centralisation et la gestion des assemblées générales d'actionnaires et des OST, ainsi que certaines prestations assurées dans le cadre de l'actionnariat salarié.

L'AFTI collabore activement à la mise en œuvre européenne des standards liés à la levée des « Barrières Giovannini », dont, au premier chef, les procédures liées au traitement des assemblées générales.

Elle a accueilli favorablement la directive sur l'exercice des droits des actionnaires des sociétés cotées.

Le droit de vote des actionnaires est un enjeu majeur du métier des services aux émetteurs. À cet égard, l'AFTI promeut une harmonisation européenne qui prend en compte les exigences de forte sécurisation qui caractérisent aujourd'hui les assemblées générales d'actionnaires françaises, avec un fort pouvoir délibérant et un système de vote dématérialisé.

Dans ce cadre, l'AFTI a servi de catalyseur pour l'émergence par l'accompagnement du développement du dispositif de vote par Internet pré-assemblée (VOTACCESS) qui propose une plate-forme de collecte de votes dématérialisés.

Parce qu'ils sont tout aussi structurants pour les opérations de nos membres et partenaires, l'AFTI est également fortement mobilisée sur les projets de refonte des standards européens sur les OST qui sont progressivement mis en œuvre.



Conseil scientifique VOTACCESS

2016 a vu se poursuivre la progression de VOTACCESS. Près d'une soixantaine d'émetteurs utilisent désormais VOTACCESS et ce sont près de 310 000 instructions de votes qui ont été collectées dont 71 % par voie électronique, les autres formulaires de vote ayant été numérisés par les teneurs de compte-conservateurs (TCC). Par ailleurs, l'offre spécifique développée par l'opérateur de VOTACCESS à l'attention des TCC de taille intermédiaire, VOTACCESS Connect, est désormais en cours de mise en œuvre.

La Place française a avancé en ce qui concerne la déclinaison de la norme ISO 20022 relative au processus de vote. Les travaux ont porté sur l'ensemble des messages relatifs aux assemblées générales et les premières utilisations en cours d'examen concerneront :

- Les messages d'annonces pour les assemblées générales : VOTACCESS dispose désormais de la fonctionnalité d'émission

de ces messages au format 20022 ce qui permettra de diffuser hors des frontières les annonces d'assemblées lors de la mise en œuvre par le marché français des Standards General Meetings.

- Les messages de votes : leur utilisation par les Proxys est à l'étude afin de permettre d'améliorer la transmission des votes des actionnaires institutionnels et non-résidents entre ces derniers et les teneurs de compte.
- Les messages d'acquiescement des votes : ceux-ci feront l'objet en 2017 d'une étude visant à définir les modalités selon lesquelles ils pourraient être utilisés à l'attention des institutionnels, notamment non-résidents.

Le Conseil a également exploré les pistes suivantes afin de contribuer à la poursuite de la montée en charge de VOTACCESS :

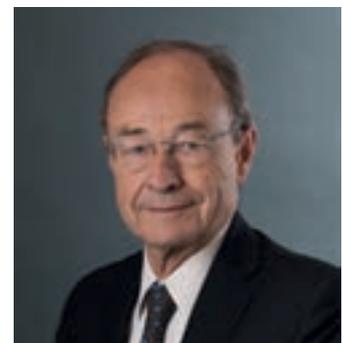
- Développement de la communication : grâce à des supports de présentation régulièrement mis à jour, en utilisant différents vecteurs (presse spécialisée, événements professionnels tels que la remise du « Grand Prix de l'AG »), mais aussi en assurant une meilleure diffusion de la labellisation de VOTACCESS par Finance Innovation.
- Promotion de la solution auprès de la communauté des émetteurs lors d'une réunion conjointement organisée par l'ANSA et l'AFTI et animée par 3 grands émetteurs (Engie, Crédit Agricole SA et Sanofi) qui ont témoigné des bénéfices observés.
- Suppression de l'obligation de l'accord préalable de l'actionnaire inscrit au nominatif pour le convoquer sous forme électronique.
- Poursuite des travaux conduits en relation avec les sociétés de proxy et visant à dé-

Animateurs

Éric de GAY de NEXON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES



Christian SCHRICKE
ANSA



velopper plus largement l'utilisation de la solution de vote électronique pour les institutionnels, résidents et non-résidents et élargir ainsi l'usage de VOTACCESS hors des frontières françaises.

Le Conseil Scientifique VOTACCESS se tient étroitement informé des travaux européens (General Meeting Standards) au sein desquels la France représente un modèle d'organisation de Place. Il assure un suivi des diverses évolutions législatives et réglementaires (directive Droits des Actionnaires, CMU...).



Membres

- **AFEP**
Odile de BROSES
- **AFG**
Pierre BOLLON
- **AIR LIQUIDE**
Patrick RENARD
- **ANSA**
Isabelle TRÉMEAU
Jean-Paul VALUET
- **APAI**
Hervé CHEFDEVILLE
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Pierre JOND
- **CACEIS**
Sylvie VERNET GRUOT
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Dominique DE WIT
- **ENGIE**
Loïc DEGRAS
- **FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ACTIONNAIRES SALARIÉS ET ANCIENS SALARIÉS - ASSACT SG**
Serge BLANC
- **FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS D'INVESTISSEMENT**
Aldo SICURANI
- **FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITÉS**
Anne-Marie JOURDAN
- **MEDEF**
Ladislav SKURA
- **MIDDLENEXT**
Caroline WEBER
- **NATIXIS**
Marc CATTELIN
- **PARIS EUROPLACE**
Arnaud de BRESSON
- **SANOFI**
Olivia GUILLAUME
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Pierre COLLADON
Richard ROGER
- **SUEZ-ENVIRONNEMENT**
Diane GALBE
- **TOTAL**
Charles PARIS de BOLLARDIÈRE
- **UNIVERSITÉ PARIS 1**
Jean-Jacques DAIGRE
- **UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE**
Michel BOUTILLIER
- **VIVENDI**
François BISIAUX



GROUPE

Émetteurs

En 2016 les travaux menés par le groupe ont porté sur 3 thèmes : les projets à dominante européenne, les problématiques nationales et les sujets relatifs à la compétitivité de la filière.

Concernant la construction du marché financier européen, la mise en place de TARGET2-Securities (T2S), l'harmonisation des règles au travers des standards opérations sur titres (OST) et assemblées générales (AG), ainsi que les directives et règlements MIF 2 et CSD ont dominé les travaux.

C'est en septembre 2016 que le projet T2S s'est déployé sur le marché français. Le bilan positif de la migration a été rendu possible par l'importante mobilisation des membres dans les travaux de préparation et de suivi. En parallèle, les pratiques de marché ont été aménagées pour assurer un niveau satisfaisant d'appropriation par la Place des impacts sur notamment la gestion du nominatif et sur les OST. L'harmonisation du traitement du transfert de portefeuille demeure en revanche à finaliser.

Concernant les standards OST, dont le lancement de la seconde phase, le stream 6 a été reporté à mars 2018, les travaux ont consisté à adapter les cahiers des charges et expressions de besoin établis en 2015 au nouvel outil choisi par Euroclear et à définir les modalités de certaines OST telles que le DVOP à la française avec arrondi supérieur. En parallèle, un travail de communication a été mené, notamment auprès des CIB et des émetteurs. Pour les standards AG, afin de permettre l'introduction de la norme ISO 20022, un important travail d'analyse des messages a été mené et les impacts sur les parties prenantes évalués afin de définir la pratique du marché français avec pour objectif de la promouvoir au plan européen.

Dans le cadre de la mise en œuvre de CSDR et de son régime de pénalités, les participants ont commencé à appréhender les impacts potentiels sur les centralisateurs et les émetteurs. Par ailleurs les conséquences de MIF 2, qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été étudiés. Enfin, les impacts de l'Hire Act-871 (m) sur les émetteurs ont été suivis avec attention.

Dans ce contexte de construction européenne, les infrastructures ont pour ambition de faire évoluer leurs offres de services. La filière émetteurs souhaite prendre en compte ces évolutions. Ainsi, des échanges avec Euronext ont permis d'appréhender les principaux éléments du plan « Agility for Growth » dans le domaine du listing. Les échanges avec Euroclear France relatifs à l'offre de Paying agent sur les valeurs étrangères T2S ont permis d'alerter sur la définition du périmètre de l'offre qui ne couvre pas les processus relatifs à la fiscalité.

Au niveau du marché français, les travaux ont porté sur des problématiques réglementaires et fiscales ainsi que sur l'amélioration et la modernisation de la filière (nominatif, BRN, OST...).

Des travaux ont été menés avec Euronext et Euroclear France afin d'identifier les évolutions souhaitables en ce qui concerne les annonces des OST.

Concernant les Sociétés en liquidation, les travaux menés avec les infrastructures, les mandataires d'émetteurs et les TCC, ont permis de préparer une mise à jour de la procédure existante qui devra être partagée avec le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNAJMJ).

Dans le cadre du projet CICLADE (Loi Eckert) relatif aux avoirs en déshérence, les travaux du groupe ont principalement porté sur le périmètre d'application de la loi et sur les adaptations à apporter au contrat à signer par les mandataires d'émetteur avec la CDC.

Des travaux ont été menés avec l'ANSA sur la mise en œuvre des droits de vote doubles issus de la loi Florange. Le chantier d'évolution du formulaire VPC papier a été initié et a permis une première mise en œuvre pour la campagne d'AG 2017. Des travaux sont engagés afin d'harmoniser les pratiques en matière d'organisation des AG.

En partenariat avec le groupe Formation, une étude a été menée par les étudiants de l'Université de Caen sur les enjeux, pour un émetteur, lors d'une introduction en bourse.

En ce qui concerne les projets de la Place, le groupe a continué à soutenir la digitalisation des processus de vote au travers de VOTACCESS et l'opportunité d'introduire de nouvelles technologies telle que la Blockchain.



Animatrice

Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS



Les travaux menés sur VOTACCESS ont retenu pour priorité de poursuivre les échanges avec les principaux Proxys afin d'améliorer le traitement des instructions de vote des Non-Résidents et des Institutionnels. La solution cible validée avec l'ANSA et les principaux teneurs de compte est progressivement mise en œuvre et pourra être optimisée grâce aux messages ISO 20022. Le bilan de la campagne d'AG 2016 fait ressortir une progression continue sur le nombre total d'émetteurs et le nombre d'instructions de vote traitées dans VOTACCESS. Les travaux de promotion de la solution auprès de la communauté des émetteurs ont été notamment marqués cette année par une réunion animée par 3 grands émetteurs (Engie, CAsa et Sanofi) pour témoigner des bénéfices observés.

Par ailleurs, des travaux de refonte du contrat entre l'opérateur de VOTACCESS, l'éditeur SLIB et les centralisateurs ont été conduits et seront finalisés en 2017.

Enfin, les participants au groupe de travail soutiennent fortement l'initiative de l'AFTI relative à la Blockchain et considèrent que les Ordres de Mouvement (ODM) constitueraient un bon sujet d'expérimentation pour cette technologie en 2017.

Livrables 2016

- Traitement du primaire sur la dette (État français, autres émetteurs, incluant les TCN)
- Impact de T2S sur le nominatif

Membres

- **AIR LIQUIDE**
Didier HENRIOT
- **BNP PARIBAS**
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
Sébastien COURTELLEMONT
- **CACEIS CORPORATE TRUST**
Corinne BRAND
Nathalie HEYER
Jean-Luc MENNESSON
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**
Christophe DURAND
- **EUROCLEAR FRANCE**
Thomas BRIAN
- **EURONEXT**
Éric BEY
Constantin KANTARIDIS
- **LA BANQUE POSTALE**
Thierry VIAROUGE
- **NATIXIS**
Odile BANBUCK
Mourad KHIRAT
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Pierre COLLADON
Martine GUILLET
Richard ROGER





GROUPE

Experts OST

En 2016, les travaux du groupe Experts OST ont porté en priorité sur l'harmonisation des OST avec pour objectif la mise en œuvre des standards européens H2D/HDR. Après le lancement en 2015 du stream 5, le groupe Experts OST a porté ses efforts sur la seconde phase du projet, le stream 6 qui concerne les OST dites électives. En parallèle, les participants ont contribué à l'analyse des impacts de la bascule des marchés ESES à T2S en rédigeant des fiches d'adaptation des pratiques de marché (fiches GAPM) ainsi qu'en menant des tests approfondis sur le traitement des OST, OST sur stock comme OST sur flux, dans le contexte de T2S.

La préparation de ces projets a exigé une très forte mobilisation des équipes des acteurs concernés, teneurs de compte-rentail comme Institutionnels et mandataires d'émetteurs, tout au long de l'année, tout en menant l'ensemble des travaux relatifs à T2S.

Enfin, pour la première fois, un guide du traitement fiscal standard applicable aux principales opérations sur titres a été rédigé en étroite collaboration entre les experts OST et des fiscalistes. Ce guide a été diffusé par le CFONB après avoir obtenu l'aval de l'observatoire Fiscalité de l'AFTI.

L'investissement en termes de conduite du changement à destination des parties prenantes AFTI, mais également des Banques d'Investissement et des associations d'émetteurs (ANSA, AFEP), a été poursuivi au travers de réunions régulières visant à associer ces acteurs à l'avancement des travaux, ainsi que grâce à la rédaction de documents de communication.

Perspectives pour 2017

Les OST traitées dans le stream 6 étant plus complexes que celles du stream 5, une très forte mobilisation des équipes sera à nouveau nécessaire en 2017 afin de finaliser le cahier des charges du stream 6, mener les développements et adaptations des systèmes d'information et des organisations, rédiger les nouvelles pratiques de marché et préparer et réaliser les tests indispensables avant le démarrage.

Il est important de rappeler que ce projet apporte des modifications sensibles au traitement des OST, à savoir l'utilisation de messages ISO, de nouveaux flux d'informations et reporting destinés aux différents acteurs, mais également la nécessaire connexion des systèmes d'information des participants avec les systèmes d'information d'Euroclear, ESES pour le stream 5 et Banks pour le stream 6 et l'utilisation de postes de travail par les collaborateurs qui diffèrent selon qu'il s'agisse du stream 5 ou du stream 6, ou bien d'un TCC, du centralisateur ou du teneur de registre.

Le groupe Experts OST préparera et fera valider par l'observatoire Fiscalité une mise à jour du guide fiscal applicable aux catégories d'OST après la prise en compte des évolutions issues de la Loi de Finances rectificative pour 2016.

Livrables 2016

- Traitement des OST avec utilisation des Free Of Payment Without Matching
- Conversions
- Mode de paiement des flux cash OST hors ESES
- Transformations
- Traitement des OST sur flux sur les cessions temporaires en cible post-T2S



Animatrice

Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS



Membres

- **AIR LIQUIDE**
Jérémy CREANGE
Didier HENRIOT
- **BNP PARIBAS**
Marie KUPELIAN RONCOLI
Maria MEOULLE
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Sébastien COURTELMONT
Marylène COUTROT
Natacha DEZERT
Calista DOUCET
Maïté GRANCLERE
Muriel GRASSET
Frédéric LEON
Céline MAUCHRETIEN
Florence VAPPEREAU
Valérie VAUDEL
- **CACEIS**
Pascal BANCE
Philippe BOISVIEUX
François HAUDIQUET
Carine JULIO
Évelyne LEFORT
Célia MELUL
David PASQUALE
Stéphanie PERNELLE
- **CITY**
Alexandra ROCHE
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Maud BLANCHET
Anne DAUTRY
Sébastien FREMAUX
- **CRÉDIT MUTUEL CIC TITRES**
Martine CLAUDEL
Christophe DURAND
Luba GUEORGUEVA
Jean-François LOREL
Frédéric VELSH
- **ESP**
Btissam BOUAYAD
Olivier BYL-DUPUICH
Louiza RICHER
- **EUROCLEAR**
Laurence ABERGEL
Sandra ABOUTBOUL
Thomas BRIAN
Nadine TARDIVEL
Sonia VIDAL
- **EURONEXT**
Éric BEY
Constantin KANTARIDIS
- **LA BANQUE POSTALE**
Serge MAREIX
- **LCH.CLEARNET SA**
Bruno CHEDEBOIS
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**
Jean Christian AUBERT
Mourad KHIRAT
Dominique MARIE
- **ODDO**
Ingrid BUDET
- **OTC GROUPE ONEPOINT**
Olivier PIERRE
- **SIX FINANCIAL**
Alain GAUTIER
Bruno HUET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Pierre COLLADON
Odile GUERRIER CALAS
Martine GUILLET
Olivier HARDEL





ACTIVITÉS TRANSVERSALES



Site web

Si la connaissance et la compréhension de son environnement sont inscrites dans l'ADN de l'AFTI, la diffusion de cette connaissance et de cette compréhension est l'une de ses missions essentielles. L'AFTI a donc souhaité disposer d'un site Internet attractif afin de promouvoir l'association et ses travaux.

Le nouveau site, opérationnel depuis janvier 2016, souhaite illustrer le dynamisme de la profession. Il renforce l'image de l'AFTI, notamment en mettant en lumière non seulement les travaux et les prises de position de ses groupes de travail et de ses observatoires mais aussi, plus généralement, les bonnes pratiques de la profession.

Le site Internet de l'AFTI s'adresse à toutes les personnes qui travaillent dans un établissement membre de l'association et à tous les publics intéressés par les métiers du post-marché.

La partie « publique » a été repensée afin de mettre à la disposition de tous l'ensemble des publications de l'association ainsi que les cahiers des charges, chartes, guides et conventions de bonne pratique que les groupes de travail de l'AFTI produisent chaque année. Il est désormais possible d'interagir avec les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn ou Twitter) en partageant les informations mises en ligne.

L'AFTI collabore avec les écoles et les universités qui forment les étudiants aux métiers du post-marché. Une rubrique du site leur est consacrée.

Un espace collaboratif a été créé pour permettre aux membres des groupes de travail et des observatoires de l'AFTI de partager leurs connaissances et leurs réflexions. Une page d'accueil personnalisée leur permet de retrouver l'ensemble des groupes auxquels ils appartiennent ainsi que les dernières contributions des autres groupes. Chaque groupe de travail dispose de son propre espace collaboratif doté des fonctions d'agendas partagés, d'annuaires, de gestion et de partage de fichiers avec « versioning » et de forums de discussions.

Avec son site modernisé, l'AFTI vise ainsi à répondre aux attentes de ses membres et à éveiller la curiosité et le désir de connaissance de tout internaute.





GROUPE

Comité de Planification des Projets de Place - C3P

Groupe créé sous l'impulsion de l'AFTI, de l'AMAFI, d'Euroclear France, d'Euronext et de LCH.Clearnet SA, le Comité de Planification des Projets de Place (C3P), a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2016 afin de permettre à tous les acteurs de marché et de post-marché de disposer d'une vision consolidée et partagée de l'ensemble des projets.

Les représentants des banques, d'associations professionnelles, d'entreprises de marché, d'infrastructures de paiement et de la Banque de France qui composent le C3P se réunissent trimestriellement afin d'assurer la cohérence, la planification et la régulation des projets de la Place, liés aux activités de marché et de post-marché.

Chacun des projets suivis dans le cadre du C3P fait l'objet d'une fiche technique maintenue par le référent associé. Un comité technique préalable est organisé afin de préparer chaque comité plénier, il permet de s'assurer de la mise à jour des fiches techniques.

Les projets réglementaires font également l'objet d'une veille active comme cela peut-être le cas pour les sujets fiscaux.

Un macroplanning offre une vision globale et consolidée des principales échéances de l'ensemble des travaux et permet d'identifier rapidement les éventuelles alertes liées aux interdépendances entre projets, notamment dans le cas du décalage de l'un d'entre eux. En 2016, cet outil a permis au C3P de faire le suivi de 25 projets comme T2S ou ESES Custody évolutions Scope 2 pour ne citer que les plus complexes ou encore d'étudier les impacts EMIR ou MIFID II pour les différents acteurs concernés.

Le C3P a donc pour principaux objectifs de :

- Donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets (via le macroplanning mais également via les comptes rendus des comités pléniers qui sont désormais partagés avec l'ensemble des groupes de travail),
- Assurer la régulation des projets en contrôlant l'articulation et en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux,
- Mettre en évidence les projets présents sur le chemin critique de transformation de la Place,
- Mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et de post-marché et identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets,
- Assurer une large communication du macroplanning à l'ensemble de la Place notamment via les sites Internet des participants et la diffusion de son travail à l'ensemble des autres groupes de travail AFTI.

Animateur

Marc TIBI
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



Membres

- **BANQUE DE FRANCE**
Cécile BECUWE
- **BNP PARIBAS**
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
Caroline TRUSZKOWSKI
- **CACEIS**
Brice MARRAUD
Daniel PASCAUD
- **EURO SECURITIES PARTNERS**
Olivier BYL-DUPUICH
Corinne CAYRE
- **EUROCLEAR FRANCE**
Caroline DEROCLE
- **EURONEXT PARIS**
Axel PAILLEAU
- **LCH.CLEARNET SA**
François MARTON
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Pierre COLLADON
- **STET**
Sandra BENISTY
Hervé ROBACHE

GROUPE

Communication

L'année 2016 fut, à plus d'un titre, une année importante pour le groupe Communication.

Le nouveau site internet, opérationnel depuis janvier 2016, a été optimisé tout au long de l'année. Les dernières technologies ont été utilisées pour le moderniser et lui offrir davantage de souplesse et de facilité d'accès.

La création d'un espace collaboratif a été un succès et un facilitateur d'échange entre les différents groupes de travail.

Les travaux dans lesquels l'AFTI s'est impliquée ont été davantage mis en valeur sur le site public. Nous avons souhaité que nos membres puissent suivre les actualités rythmant la vie de l'AFTI avec plus de facilité en les valorisant sur l'extranet. Le nouveau format permet de mieux promouvoir les différents travaux des acteurs du post-marché, ce qui permet à l'AFTI de renforcer son rôle de fédérateur et de site de référence.

Ce dynamisme, couplé avec celui des publications de l'AFTI (les numéros 18, 19 et 20 de la Lettre européenne, les numéros 20,

21, 22 du Spécial Amphi et le Spécial petit-déjeuner n° 8) entretient la vitalité du site Internet et participe à la visibilité de l'AFTI.

Les événements (amphis, petits-déjeuners, AG et conférences) organisés par l'AFTI ou auxquels elle a contribué ont tous rencontré un grand succès en 2016. Leur fréquence et la diversité des sujets traités sont représentatifs du dynamisme de l'association.

L'AFTI est de plus en plus sollicitée par les différents acteurs de la Place. Stéphanie Saint-Pé, Déléguée Générale de l'AFTI et membre du groupe Communication, a été interviewée par Option Finance et Éric Dérobert, Président de l'AFTI et animateur du groupe Communication, par l'AGEFI. L'AFTI a également été sollicitée pour reconduire un partenariat avec le Forum de la Gestion d'Actifs, ce qu'elle a accepté.

Le partenariat entre l'AFTI et le photographe Germain Plouvier, spécialiste des paysages urbains nocturnes se poursuit. Sa production illustre le site Internet et le rapport annuel pour la deuxième année consécutive.

Animateur

Éric DÉROBERT
CACEIS



Membres

- **AFTI**
Isabelle DECIRON
Stéphanie SAINT-PÉ
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Françoise ERNST
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Sylvie RENEAU
- **EUROCLEAR FRANCE**
Éric DUFLOT
- **NATIXIS**
Christine DURAND
- **STATE STREET BANK S.A.**
Joëlle ÉKOULÉ TEMATIO
- *Invité*
Bruno DOUVRY





GROUPE

Formation

L'AFTI s'est donnée entre autres missions de coopérer avec les écoles et les universités qui forment des étudiants aux métiers du post-marché.

Cette alliance du monde professionnel et du monde de l'enseignement vise à promouvoir la filière post-marché, avec les objectifs suivants :

- Faciliter les relations entre les étudiants, les enseignants et les professionnels,
- Accompagner les nouvelles générations dans leur connaissance du secteur du post-marché et leur découverte de ses métiers,
- Adapter les modules d'enseignements au contexte du post-marché et à son évolution,
- Coordonner les différentes interventions et actions des professionnels dans le cadre de la formation,
- Réaliser des travaux d'études sur le secteur du post-marché.

Le groupe de travail Formation collabore avec huit établissements, via les différents diplômes qu'ils proposent, en entretenant une relation de proximité.

Ses membres sont des experts métiers et des responsables de ressources humaines. Ils apportent leur soutien et leurs connaissances aux écoles et universités et participent activement aux manifestations organisées tout au long de l'année: rencontres avec les étudiants, journées portes ouvertes, forums...

Soucieuse d'être au cœur des événements importants dans le cycle de formation, l'AFTI organise et participe à des cérémonies de remises de diplômes.

De nombreuses rencontres avec les établissements partenaires ont donné lieu en 2016 à des échanges très constructifs.

Un séminaire a été organisé en juin, au cours duquel les représentants des établissements partenaires de l'AFTI ont pu travailler avec les professionnels autour d'un thème important: l'évolution des métiers du post-marché et les enjeux de demain.

En outre, le groupe de travail Formation a élaboré trois dossiers d'études liés aux activités du post-marché, afin de les proposer aux écoles et universités:

- Comment estimer l'incertitude dans le calcul d'une valeur liquidative ?
- Que deviendra la relation client avec la mise en place de MIF II/MIFIR ?
- Peut-on utiliser la blockchain pour la distribution des fonds ?

Ces sujets ont été confiés à des groupes d'étudiants dans le cadre de leur cursus de formation. Ils présenteront les conclusions de leurs travaux à la fin de leur année scolaire.

Animateur

Alain GONNIN
BPCE



Membres

- AFG FORMATION
Véronique MORSALINE
- AMAFI
Alexandra LEMAY-COULON
- BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Véronique GONTIER
- CACEIS
Anne-Marie MULLER
- CRÉDIT MUTUEL TITRES - CIC TITRES
Sandra KIEFFER
- LCH.CLEARNET SA
Isabelle THOMAS
- NATIXIS
Bertrand RIMBAULT
- PROCAPITAL
Sandrine SORHOLUS
- RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES
Claudine BRUN-GUILLOUX
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Alain ROCHER
- STATE STREET BANQUE S.A.
Caroline LABORCZY
Marie-Noëlle POINTARD
- Invité
Henri MOCKA



Acteurs du post-marché La chambre de compensation

CONTENTS

La chambre de compensation ou CCP (Central Counterparty) est une infrastructure de marché dont l'objectif principal est de réduire le risque de contrepartie des transactions financières en garantissant les obligations financières des acteurs.

Pour ce faire, elle calcule le net de primes pour chaque participant, les verse aux côtés de l'émetteur et dégage à l'opérateur des règlements nets sur les marchés financiers. De par son statut, la chambre de compensation peut se substituer juridiquement au vendeur et à l'acheteur initial. Elle garantit ainsi le paiement des règlements et la livraison des titres en cas de défaillance d'un acteur.

CCP Clearnet SA est, depuis l'été 2013, la chambre de compensation unique pour les marchés financiers français, belges, allemands (sur certains produits financiers) : actions, options et futures sur métaux, produits de base et produits dérivés, produits de taux et produits dérivés de crédit, marchandises, énergie.

FONCTIONS ASSUMÉES

Plusieurs métiers sont exercés au sein de la compensation :

• Gestion des risques

• Garantie de bonne fin des opérations dans un framework de



Métiers du post-marché Le gestionnaire post-marché

Aide à l'investisseur : gestionnaire back-office

Missions clés

Avant et après chaque opération, le gestionnaire post-marché :

- Supervise le traitement administratif et comptable des transactions conclues sur les marchés financiers.
- Contrôle instantanément et quotidiennement les données qui circulent dans les systèmes d'information des différents acteurs de la chaîne de traitement, afin d'assurer le déroulement des opérations régionales sur les marchés par les clients particuliers ou professionnels, également isolées et isolées des flux.
- Gère le flux de cash, se penchant en particulier sur les mouvements relatifs aux mouvements financiers effectués dans les portefeuilles des clients.
- Analyse et contrôle les incidents de production sur les systèmes d'information.
- Participe à l'entretien des systèmes et des procédures dans le cadre des projets courts à moyenne et longue échéance, veille les délais et les coûts des opérations, et assure la qualité de service.

Compétences requises

- Compétences de secteur d'activité financière
- Maîtrise des outils Back Office
- Angles morts, pour pouvoir évoluer dans un environnement international

Compétences comportementales

- Capacité d'analyse et d'adaptation
- Rigueur
- Sens de l'organisation et de l'initiative
- Gestion des situations d'urgence
- Esprit d'équipe

Formations requises

- Bac2 à Bac3 (selon le statut) selon le niveau de responsabilité attendu
- Une spécialisation dans un secteur de formation post-marché (la filière la plus de poids)
- Dans tous les cas, les formations peuvent se préparer en alternance

Particularités professionnelles

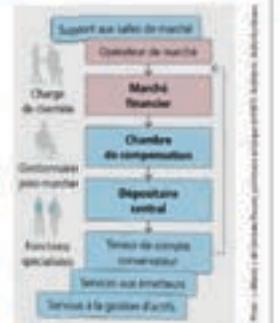
L'opérateur professionnel se concentre sur les aspects différents posés au sein de services opérationnels, généralement par type d'acteurs, de marchés ou de produits financiers. Le gestionnaire post-marché assure pour de nombreuses raisons et une vision transversale de l'activité la possibilité de travailler notamment avec les données clients, contractuelles, risques, maîtrise d'ouvrage, relations clients.

En fonction des compétences et de ses expériences, il pourra aussi évoluer vers le domaine de l'analyse de la prime.

LES FONCTIONS CLÉS

La fonction de gestionnaire post-marché peut varier dans sa structure et ses activités suivantes :

- Établissement de factures de règlements
- Interactions institutionnelles
- Sécurité de conseil en gestion de patrimoine



Acteurs du post-marché

- La chambre de compensation
- Le dépositaire central
- Le service de compte conservateur
- Les services aux investisseurs
- Les services à la gestion d'actifs
- Le support aux salles de marchés

Métiers du post-marché

- Le gestionnaire post-marché
- Le chargé de clientèle
- Les fonctions supports



Retrouvez les fiches fonctions et métiers du post-marché sur www.afti.asac.fr



Fonctions et métiers du post-marché Présentation générale

LE POST-MARCHÉ : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les missions principales du post-marché sont d'assurer la bonne fin des opérations initiées sur les marchés financiers, de les enregistrer dans les comptes des clients, et de permettre en compte tous les mouvements liés au cycle de vie des instruments financiers.

Pour ce faire, des intermédiaires financiers et des prestataires de services sont appelés pour décrire des opérations et assister les différents acteurs des marchés : investisseurs, assureurs, salles de marché.

A l'instar des acteurs de marché, les acteurs du post-marché interviennent dans un cadre réglementaire multilatéral et exigent une expertise professionnelle tant des instruments financiers dérivés que de leur environnement juridique, réglementaire et fiscal.

L'AFTI : UN CADRE DE RÉFÉRENCE DE CONSCIENCE

L'Association Française des Professionnels du Titre regroupe l'industrie du post-marché, un rassemblement de juristes, des entreprises d'investissement, des infrastructures de marché, des investisseurs ainsi que des associations professionnelles et des sociétés de conseil. Elle s'est structurée pour mission de promouvoir et améliorer les conditions d'exercice des métiers du titre.

C'est pourquoi elle met en place un réseau de partenariats avec le monde de l'éducation afin de favoriser l'adhésion entre les cursus de formation et les profils attendus pour les métiers du post-marché actuels et de demain.

Le groupe de travail formation de l'AFTI, composé d'experts internes et de représentants de réseaux externes, apporte ainsi son soutien et ses recommandations aux écoles et universités.

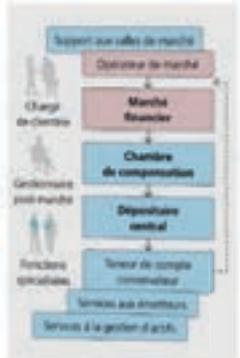
C'est dans ce cadre que l'AFTI publie les fiches Acteurs et les fiches Métiers.

Les fiches Acteurs présentent les principaux acteurs du post-marché et leurs missions :

- La chambre de compensation
- Le dépositaire central
- Le tenancier de compte conservateur
- Les services aux investisseurs
- Les services à la gestion d'actifs
- Le support aux salles de marchés

Les fiches Métiers décrivent les profils de postes exercés au sein de ces acteurs :

- Le gestionnaire post-marché
- Le chargé de clientèle
- Les fonctions supports :
 - Comptable
 - Fiscalité
 - Gestion des risques
 - Juridique
 - Médiatisation
 - Marketing / Développement produits



Retrouvez les fiches acteurs et métiers du post-marché sur www.afti.asac.fr





GROUPE

Innovations et Nouvelles Technologies

Le groupe de travail Innovations et Nouvelles Technologies a été créé fin 2016 suite à un constat de la part des membres de l'AFTI: les nouvelles technologies ont pour vocation à intégrer, d'une façon ou d'une autre, les métiers du post-marché.

« La Blockchain signe la fin des acteurs tels que les banques, teneurs de comptes-conservateurs, chambres de compensation, etc. qui ne seront plus d'aucune utilité »; « Plus besoin de tiers de confiance »; « Quand les robots remplacent les salariés de la finance ».

Tels sont les propos qui peuvent être repris dans la presse ou entendus lors de conférences. Mais est-ce vraiment une réalité? Que signifient les technologies Blockchain pour les membres de l'AFTI? La Robotisation peut-elle vraiment s'imposer sur les marchés financiers? Quels seront les impacts sur nos métiers? Faudra-t-il repenser nos process?

Ces innovations représentent un enjeu important dans lequel l'AFTI a choisi de s'investir.

La Robotisation, quant à elle, peut apparaître comme plus difficilement applicable à nos métiers et relever de la science-fiction. Elle est toutefois une forme émergente de technologie d'automatisation des processus, utilisant la notion de « robots-logiciels » ou d'intelligence artificielle dont on observe déjà des prémices.

Autres innovations

L'AFTI, en tant qu'association de Place, sera force de proposition sur ces sujets (elle a répondu à la consultation de l'ESMA sur la Blockchain en septembre 2016).

Le groupe « Innovations » a ainsi comme principaux objectifs de :

- Permettre aux établissements de partager leurs connaissances sur ces nouvelles technologies et les initiatives en cours, notamment au sein des travaux réalisés sur la Place.
- Faire connaître la position de l'AFTI :
 - Dont les problématiques métier et réglementaire/conformité.
 - L'AFTI n'a pas vocation à prendre position sur les questions éthiques que soulèvent ces technologies.
- Sélectionner un sujet de POC (Proof Of Concept). L'objectif est de présenter un projet de POC en 2017 et de définir un cahier des charges de Place afin de pouvoir entrer dans une phase de réalisation en 2018.
- Communiquer auprès des adhérents de l'AFTI et des partenaires.

Le groupe de travail se réunit en séance plénière une fois par mois. Il travaille en collaboration avec les autres groupes de travail de l'AFTI, notamment avec le groupe Émetteurs et le groupe Market Data qui contribuent à la démarche. Il échange avec les différentes associations françaises afin d'appréhender leur intérêt pour ces innovations technologiques dans le but de mener des initiatives communes.

Animatrice

Nathalie POUX-GUILLAUME
CACEIS



Membres

- AFTI
Stéphanie SAINT-PÉ
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Laurence CARON-HABIB
Marc YOUNES
- CACEIS
Delphine MOULIN
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Christophe BERTHE
- CM-CIC TITRES
Jean-Luc HESSE
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Dominique DE WIT
- GROUPE BPCE
Jean CHARBONNEL
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
Véronique MOUSSU
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Éric de GAY de NEXON
Alain ROCHER
- STATE STREET BANQUE S.A.
Laurent WAISMAN
- Invité
SLIB
Alex FAUGERAS
Francis OTSHUDI

GROUPE

MIF 2/MIFIR

L'AFTI a créé dès fin 2015, un groupe de travail MIFID 2 animé par Stéphanie Saint Pé, déléguée générale. Par ailleurs, l'AFTI s'est attaché les services du cabinet Ailancy; Marie-Thérèse Aycard représente le cabinet et accompagne l'AFTI dans ses échanges avec l'AMF.

Ce groupe s'est attelé à la rédaction d'un « guide d'implémentation » dont l'objectif est de faire un état des lieux des points « opérationnels » que les prestataires de services d'investissement doivent résoudre.

Il est en effet utile de rappeler que MIF 2 est « hors norme », du fait de la multiplicité des impacts et chantiers à conduire.

Une spécificité de ce groupe de travail est d'échanger avec les associations partenaires et de travailler en commun sur certaines thématiques :

- La « Gouvernance produits » en coordination avec l'AFG et la FBF.
- La thématique des coûts et charges avec l'AMAFI et l'AFG.
- Le RDT, « reporting des transactions » animé par l'AMAFI avec une forte participation des adhérents de l'AFTI.

Le guide a fait l'objet d'une première version publiée fin 2016.

Au fil des travaux, le groupe constate que le « paquet MIFID 2 MIFIR » est plus qu'une simple révision de la directive MIFID 1. Un des vrais concepts novateurs de MIFID 2 est cette « gouvernance produits ». Ces règles conduisent les « producteurs » à devoir définir la cible des produits qu'ils conçoivent et à communiquer cette cible aux distributeurs.

Ces informations doivent être conservées par les distributeurs, qui doivent en tenir compte dans leur politique de distribution et dans les entretiens de vente... quels que soient les canaux de distribution.

Plus largement dans ce contexte, le groupe a pour objectif de promouvoir les intérêts de l'industrie en répondant aux consultations et en sensibilisant les acteurs aux travaux qu'ils doivent mener. À ce titre, une réponse commune à la consultation de l'ESMA portant sur le reporting des transactions a été conduite avec l'AMAFI. Suite à la production des guidelines rédigés par le régulateur européen, de nombreux échanges se poursuivent avec l'AMF pour analyser les points de difficultés. Ceux-ci portent essentiellement sur les opérations de transfert, sur le traitement d'OST et sur le reporting en cours d'exécution versus en cours moyen.

Le groupe s'est mobilisé en fin d'année pour répondre à la consultation ESMA sur la gouvernance produits. De nombreux échanges ont été organisés avec l'AMF tout au long de l'année permettant de remonter des éléments utiles pour les travaux avec l'ESMA. Le Groupe MIF 2 s'est particulièrement mobilisé cette année sur le thème de la protection des investisseurs.

À noter enfin que les travaux sur la gouvernance produits et sur l'affichage des coûts et frais se font en étroite collaboration avec l'AFG et l'AMAFI. Au-delà de la compréhension des textes, des avancées importantes en termes de doctrine de Place ont permis de normaliser les données de gouvernance produits et de structurer les types d'échanges entre producteurs et distributeurs.

L'AFTI a organisé un Amphi dédié à MIF 2 le 10 juin 2016. Cette manifestation a été l'occasion d'annoncer la publication par l'AFTI de son guide d'implémentation.

2017 correspondra à une forte mobilisation du groupe, notamment concernant la compréhension et la mise en application des textes de niveau 3 avant janvier 2018, date d'entrée en vigueur des textes.

Animatrice

Stéphanie SAINT-PÉ
AFTI



Membres

- **AFTI**
Anne LANDIER-JUGLAR
- **AMAFI**
Emmanuel FOURNOUX
- **BNP PARIBAS**
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Maya AUGUSTYN
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**
Dominique WIT
- **CRÉDIT MUTUEL CIC**
Isabelle LOUIS
Pascal SIONNEAU
- **DELOITTE**
Servane PFISTER
- **NATIXIS**
Frédéric LOMBARD
- **PWC**
Marc RIPALT
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Sylvie BONDUELLE
Éric de GAY de NEXON
- *Invité*
COFOGRABEF INTERNATIONAL
Chantal ARAGON



OBSERVATOIRE

Conformité

L'observatoire de la Conformité est constitué d'une quinzaine de participants réguliers représentant des membres de l'AFTI ainsi que de l'AMAFI. Au cours de cet exercice 2016, de nouveaux établissements: Investimo/SMA BTP et Banque Hottinguer ont rejoint l'observatoire dans le cadre de ses réunions mensuelles.

L'observatoire de la Conformité constitue un lieu de débat sur les sujets d'actualités (réglementation, sanctions, contrôles...).

Il a participé au groupe de travail MIF 2 et a représenté l'AFTI lors des réunions de Place, à l'initiative du Trésor, relatives à la transposition de la 4^e directive anti-blanchiment et financement du terrorisme.

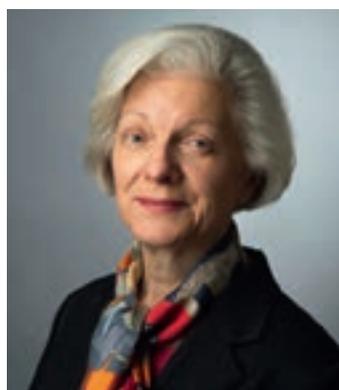
Les travaux de l'observatoire de la Conformité ont porté sur les contrôles en matière d'abus de marché pour un teneur de compte-conservateur (TCC) suite à la mise en place de la nouvelle réglementation, et les contrôles sur la sous-conservation avec des problématiques liées au dépositaire cen-

tral et à la ségrégation des avoirs. La transposition de la 4^e directive anti-blanchiment et financement du terrorisme a également fortement mobilisé l'observatoire.

Ces travaux ont pu être présentés lors du petit-déjeuner AFTI du 14 décembre 2016. Il est prévu en 2017 de poursuivre avec la mise en œuvre des nouvelles réglementations, d'étudier les nouvelles sanctions et de porter une attention particulière à la problématique des conflits d'intérêts.

Animatrice

Anne LANDIER-JUGLAR
AFTI



Membres

- AFTI
Stéphanie SAINT-PÉ
- AMAFI
Pauline LAURENT
- BANQUE HOTTINGER
Olivier LEQUART
- BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER D'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Yves DOUCET
- CACEIS
Chantal SLIM
Luc TAGLIABUE
- CM-CIC
Pascal SIONNEAU
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Anne-Sophie LUCAS
- EUROCLEAR FRANCE
Laëtitia COLOMBANI
- HSBC FRANCE
Claire GRISELLE
- INVESTIMO
Karine JAN
- RBC INVESTOR SERVICES BANK
FRANCE SA
Véronique MOUSSU
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES
SERVICES
Sylvie CLERBOUT

OBSERVATOIRE

Fiscalité

« Il ne faut pas puiser au ruisseau quand on peut puiser à la source ». L'observatoire Fiscalité a médité à de nombreuses reprises en 2016 sur ce proverbe.

Évoquons tout d'abord le projet du gouvernement de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2018 (les revenus de capitaux mobiliers et les plus-values cessions de valeurs mobilières sont hors du champ de cette réforme).

L'année a été marquée par les difficultés rencontrées dans l'application d'exonérations ou de taux réduits de retenues à la source sur les flux transfrontaliers sur le fondement des conventions internationales, en raison de la jurisprudence restrictive du Conseil

d'État sur la notion de résident, de l'introduction de clauses restrictives limitant le bénéfice de ces conventions, ou en raison de l'apparition de nouveaux schémas de détention des titres dans le cadre de l'internationalisation du post-marché.

L'observatoire a poursuivi ses travaux en commun avec les autres groupes de l'AFTI et les autres organisations professionnelles de la Place (FBF, AFG, AMAFI en particulier), notamment pour la mise à jour du Guide OST, la gestion des événements susceptibles d'affecter les PEA et PEA PME, les modalités d'exonération des dividendes français versés aux OPC étrangers et la finalisation des travaux concernant les échanges automatiques d'information à fins fiscales.

La source des sujets ne se tarira certainement pas en 2017 : la mise en œuvre de la réglementation américaine dite « section 871(m) » sur les « equivalent dividend » mobilisera en particulier tous les acteurs (émetteurs, teneurs de compte) et nécessitera la mise en place de canaux efficaces d'information entre eux.

Selon Jean Cocteau, « la source désapprouve presque toujours l'itinéraire du fleuve ». Espérons au moins que les participants de l'observatoire sauront maîtriser ce nouveau dispositif de retenue à la source.

Animateur

Vincent DUMONT
CRÉDIT AGRICOLE SA



Membres

- AIR LIQUIDE
Didier HENRIOT
- AMAFI
Éric VACHER
- BANQUE DE FRANCE
Annie NOBIRON

- BANQUE HOTTINGER
Coralie SMETTE

- BANQUE PALATINE
Céline BERNARDIN

- BNP PARIBAS
Hélène BRANKOVIC
Florence ETCHEBERRY
Alexandra WAGMANN

- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Aisathou BATHILY
Sofia BATTENINI REYDON
Sandrine COHEN
Marie FAUVEL
Béatrice RAFFIN

- BPCE
Laurence RICHY

- CACEIS
Julie BOURMALEAU
Philippe HABEL
Anne LEBEAU
Pierre MARCZEWSKI

- CACEIS CORPORATE TRUST
Christophe CLEMENCEAU

- CITIBANK INTERNATIONAL PLC
Bernard BALADA

- CLEARSTREAM
Dorothee LAMARQUE

- CM-CIC
Jean-Marc GOBERT
Julie HECKEL
Delphine KELLER
Laetitia REGENT

- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Yves COLLET

- DEUTSCHE BANK
Laurent BALON BARCHON

- EUROCLEAR FRANCE
Anne VANDOOLEAGHE

- GROUPAMA BANQUE
Patricia PRAJET

- HSBC FRANCE
Christelle DESMURS
Charlotte HELLUY-LAFONT
Estelle LE MENN

- LA BANQUE POSTALE
Sylvie GAMEIRO
Marie-Christine HAG
Guillaume POUVESLE

- LAZARD FRÈRES
Séverine DEFERT

- LCL
Dominique BACH

- NATIXIS
Komla FIAWOO
Laetitia GRANDET
Serge Philippe IBINGA

- Anne MORILLOT
Sabine NUNGUET
Bartłomiej ULANECKI

- OCBF
Germaine DUPAS
Yves THEILLET

- ODDO SERVICES
Vincent DE PALMA

- PROCAPITAL
Rozenn LOUVEL
ROTHSCHILD & CIE
Éric COLONO

- SIX FINANCIAL INFORMATION
Nadine GONNOT
Mireille SACRIPANTI

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Patricia AGUIRRE-FLOAREA
Emilie DUSSAU
Corinne ELBAZ
Delphine LACONDE
Rozenn PELTIER
Nataliya PELYPAS
Catherine PEYRATOUT
Nathalie RIBEIRO

- UBS SECURITIES FRANCE SA
Maureen BRANLY
Caroline DUMENIL

- Invitée
Nathalie VALLUIS



OBSERVATOIRE

International

L'observatoire International de l'AFTI assure une veille permanente des initiatives réglementaires à caractère international et européen. Il conseille le Conseil d'administration et les groupes de travail de l'AFTI sur la nature des enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer aux consultations publiques proposées par les législateurs et les autorités de supervision.

En 2016, l'AFTI s'est investie dans les travaux menés par la Commission européenne dans le cadre de son projet Union des Marchés de Capitaux (UMC). Ce projet comporte un volet dédié au post-marché avec la mise en place en 2016 de l'European Post-Trade Forum (EPTF) dont le mandat s'étend jusqu'à la fin du premier trimestre 2017.

L'AFTI a contribué à cette initiative et à la rédaction du rapport présentant les activités du post-marché et les enjeux associés et a également fait valoir ses positions sur la revue des différentes barrières en cours de discussion.

L'attention de l'AFTI s'est également portée sur la mise en œuvre des règles découlant des initiatives réglementaires adoptées suite à la crise financière de 2008. À ce titre, l'AFTI

a été impliquée dans de nombreux groupes de travail dédiés à la revue des modalités pratiques d'application de ces règles, aussi bien auprès des principales associations professionnelles européennes que des autorités publiques et des régulateurs.

L'AFTI est restée très active au sein de l'ETDF (European Trustee and Depository Forum) dont elle est un membre fondateur depuis sa création en 2008. L'AFTI est intervenue sur les principales initiatives suivantes: le règlement CSDR pour la définition du régime de discipline applicable au règlement/livraison et l'établissement de règles harmonisées; le règlement PRIIPs au titre du décalage de l'entrée en vigueur du texte et des modalités de calcul de certains indicateurs présentés dans le « Key Information Document » (KID); la poursuite des échanges sur les modèles de ségrégation applicables dans les directives AIFM et UCITS V. L'AFTI a également contribué aux positions collectives portées par la Place de Paris sur la directive MIFID 2 et le règlement MIFIR.

L'AFTI s'est exprimée dans le cadre de la consultation de l'ESMA relative à l'utilisation de la technologie Blockchain dans les métiers du post-marché. L'AFTI a mis en avant les enjeux correspondant en termes de risques et de protection des investisseurs. Elle promeut la prise en compte des éléments qui permettent une mise en œuvre satisfaisante de ces nouvelles technologies.

La plupart des sujets traités en 2016 resteront d'actualité en 2017. S'y ajouteront d'autres thèmes structurants pour les activités opérées par les membres de l'AFTI, tels que la revue du règlement EMIR, la proposition de texte de la Commission européenne sur les plans de redressement et de résolution des chambres de compensation et la revue de la directive AIFM attendue pour juillet 2017.

Animatrice

Laurence CARON-HABIB
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



Membres

- **AFTI**
Stéphanie SAINT-PÉ
- **CACEIS**
Éric DÉROBERT
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Thiébald CREMERS
Anita METZGER
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
Sylvie BONDUELLE
Éric de GAY de NEXON
Marie-Claire de SAINT-EXUPÉRY

En conclusion, les travaux menés par l'observatoire International en 2016 se sont concentrés sur les enjeux majeurs des nouvelles initiatives réglementaires pour les métiers du post-marché. L'AFTI continuera à militer en faveur d'un cadre réglementaire qui garantisse à la fois la protection des investisseurs et la faisabilité des traitements opérationnels envisagés. L'implication des groupes de travail de l'AFTI dans la définition des messages portés par l'observatoire International est restée un gage de pertinence et de cohérence de ces messages, dans un environnement où la complexité du cadre réglementaire devient un enjeu majeur.

OBSERVATOIRE

Juridique

Dans la lignée des années précédentes, l'année 2016 fut riche pour l'observatoire Juridique, compte tenu de la diversité des textes, projets et consultations, caractérisant l'évolution significative des activités de post-marché.

L'observatoire Juridique a été un forum de réflexions et d'échange sur l'interprétation à donner aux nombreux textes tant au niveau européen (T2S, UCITS V, CSDR, MIF II...) que français (Loi Eckert, réforme du droit des mineurs).

Au cours des différentes séances de travail, une place importante a été consacrée :

- À la constitution de la plate-forme Euronext Fund Services,
- Aux échanges concernant l'établissement d'une règle de conflit de lois en droit des titres avec le Haut Comité Juridique de Place,
- À l'étude du mécanisme de la Blockchain et à ses implications sur l'industrie du post-marché,
- Aux impacts de la réforme du droit des obligations et des contrats.

De manière générale, les sujets abordés ont été traités en collaboration avec les autres groupes de travail de l'AFTI.

L'observatoire Juridique s'est révélé être une utile place de confrontation d'idées face aux problématiques communes de ses membres.

Des groupes de réflexion ad-hoc ont été constitués (groupe de travail relatif à l'établissement d'un modèle de convention tripartite d'échange d'informations pour les fonds d'épargne salariale) ou ont poursuivi leurs travaux (en particulier le groupe dédié aux activités de services aux émetteurs).

Comme en 2016, l'observatoire Juridique s'attachera en 2017 à anticiper et à appréhender au mieux les évolutions du post-marché afin d'aider les établissements à se développer et à offrir de nouveaux services, dans une industrie des titres qui poursuit son évolution dans un environnement en pleine mutation.

Animateur

David POIRIER
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Membres

- AFTI
Stéphanie SAINT-PÉ
- AMAFI
Chloé GONZALEZ
- BANQUE HOTTINGER
Coralie SMETTE
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Virginie VIGON-PRIAM
- BPCE
Ibrahima NDIAYE
- CACEIS
Eliane MEZIANI
Sylvie VERNET GRUOT
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Michaël GRONSTEIN
- CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES
Cynthia LORBER
Laëtitia RÉGENT
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Antoine ROS
- EUROCLEAR FRANCE
Emmanuelle LIESSE
- EURONEXT PARIS
Olivier DUDOUIT
- NATIXIS
Philippe MOULON
- OCBF
Catherine ULMANN
- PROCAPITAL
Armelle COZIC
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
Sébastien MARCK



Réalisations



Guide du traitement fiscal standard applicable aux principales OST
21/09/2016



Fiches - Adaptation des pratiques de marchés de la Place Française à T2S
17/11/2016



Modèle d'architecture de Convention Dépositaire - Société de Gestion - Applicable aux véhicules ayant ou non la personnalité morale
02/12/2016

Consultations nationales

AMF

Modification du RGAMF et de la position - recommandation n° 2012-19
04/01/2016

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Modification COMOFI: MAD-MAR, MIFID
06/01/2016

AMF

UCITS V: Modification RGAMF - Instruction dépositaire - Guide SGP
15/01/2016

AMF

Impacts de SFTR dans les instructions relatives aux OPCVM et aux FIA
15/02/2016

AMF

Impacts d'OPCVM V dans l'instruction DOC - 2011-19
15/02/2016

AMF

MAJ des lignes directrices - déclaration à TRACFIN
15/02/2016

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Transposition de la 4^e directive blanchiment en droit français: COMOFI
11/03/2016

AMF

Suppression des classifications OPC
03/07/2016

AMF

RGAMF - Niveau 2 UCITS V
15/07/2016



Consultations européennes

ESMA

Consultation paper on transaction reporting under MIFID 2
04/01/2016

ESMA

Public consultation on the main barriers to the cross-borders distribution of investment funds across the EU
30/06/2016

ESMA

Call for Evidence Asset Segregation and Custody Services
15/07/2016

EPTF

Questionnaire relative to Article 871 (m) Hire Act
18/07/2016

Commission UE

Discussion Paper on the Distributed Ledger Technology Applied to Securities Markets
25/07/2016

EPTF/BCE

Questionnaire on post-trading issues - Giovannini barriers
18/08/2016

ESMA

Draft guidelines on MIFID 2 product governance requirement
05/10/2016



GLOSSAIRE



ACPR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

AF2I

Association Française des Investisseurs Institutionnels

AFEP

Association Française des Entreprises Privées

AFG

Association Française de la Gestion Financière

AFIC

Association Française des Investisseurs pour la Croissance

AFME

Association for Financial Markets in Europe

AFTI

Association Française des Professionnels des Titres

AIFMD

Alternative Investment Fund Managers Directive

AMAFI

Association Française des Marchés Financiers

AMPERE

Asset Management Performance et Reporting

ANSA

Association Nationale des Sociétés par Actions

ASFFOR

Association des Sociétés et Groupements Fonciers Forestiers

ASPIM

Association Française des Sociétés de Placement Immobilier

BCE

Banque Centrale Européenne

BDF

Banque de France

BEPS

Base Erosion and Profit Shifting

BIC

Bank Identifier Code

BOFIP-I

Bulletin Officiel des Finances Publiques Impôts

BRN

Bordereau de Références Nominatives

BRRD

Bank Recovery and Resolution Directive

C3P

Comité de Planification des Projets de Place

CASG

Corporate Actions Sub Group

CAJWG

Corporate Action Joint Working Group

CCP

« Central Clearing Counterparty
« Contrepartie Centrale

CDC

Caisse des Dépôts et Consignations

CFONB

Comité Français de Normalisation Bancaire

CIB (BFI)

Banque de Financement et d'Investissement

CJUE

Cour de Justice de l'Union Européenne

CMU (UMC)

• Capital Markets Union
• Union des Marchés de Capitaux

CNAJMJ

Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires

COMOFI

Code Monétaire et Financier

CPIM

Comité sur les Paiements et les Infrastructures de Marché

CQS

Credit Quality Steps

CRS

Common Reporting Standard

CSD

• Central Securities Depository
• Dépositaire Central

CSDR

Règlement CSD

CSSF

Comité de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg)

DGT

Direction Générale du Trésor

DSD

Detailed Service Description

DTCC

The Depository Trust and Clearing Corporation

EAI

Échanges Automatisés d'Informations

EBA

European Banking Authority

EFS

Euronext Fund Services

EGC+

Euro General Collateral plus

EIOPA (AEAPP)

- European Insurance and Occupational Pensions Authority
 - Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles
-

ELTIF

Fonds européens d'investissement long terme

EMIR

European Market Infrastructure Regulation

EPTF

European Post-Trade Forum

ESES

Euroclear Settlement of Euronext Securities

ESMA (AEMF)

- European Securities and Markets Authority
 - Autorité Européenne des Marchés Financiers
-

ETDF

European Depository & Trustee Forum

EuSEF

Fonds d'entreprenariat social (anglais)

EuVECA

Fonds européens de capital-risque (anglais)

FAQ

Foire aux questions

FATCA

Foreign Account Tax Compliance Act

FBE

European Banking Federation

FBF

Fédération Bancaire Française

FIA

Fonds d'Investissement Alternatifs

FMT

Cotation en nominal (obligataire)

FROG

French Routes and Opportunities Garden

FSB

Financial Stability Board

GAPM

Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marchés à T2S

GIIN

Global Intermediary Identification Number

GLF

Groupe de Liaison France (groupe transversal de l'AFTI)

H2D

Harmonisation des Dates de Distribution

HDR

Harmonisation des Dates de Réorganisation

HIER

Hiring Incentives to Restore Employment ACT

ICMA

International Capital Market Association

ICSD

International Central Securities Depository

ICPG

'Indicateur de Compensation, de Prêtabilité et de Garantie'. Indicateur Euroclear permettant de préciser si des titres peuvent être mis en collatéral.

IFU

Imprimé Fiscal Unique

IOSCO (OICV)

- International Organization of Securities Commissions
 - Organisation Internationale des Commissions de Valeurs
-

ISIN

International Securities Identification Number

ITS/RTS

Implementing/Regulatory Technical Standards

JWGGM

Joint Working Group on General Meeting Group

LAP

Legal Advice Privilege

LEI

Legal Entity Identifier

MCAA

Multilateral Competent Authority Agreement

MIF 2

Directive modifiant la directive sur les marchés d'instruments financiers

MIFIR

Règlement modifiant le règlement sur les marchés d'instruments financiers

MIG

Market Implementation Group

MMF

Money Market Fund

MOC

Marché Obligataire et Collatéral

GLOSSAIRE



MRU

Mécanisme de Résolution Unique

NAF

Code de Nomenclature d'Activités Française

OCDE

Organisation de Coopération et de Développement Économique

OPC

Organisme de Placement Collectif

OPCVM

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

OST

Opérations Sur Titres

OT

Organisme de Titrisation

OTF

Organised Trading Facility

PEA PME

Plan d'Épargne en Actions destiné au financement des PME et ETI

PRIIPS

Package Retail and Insurance-based Investment Products

QI

Qualified Investors

RDT

Reporting des Transactions

RGAMF

Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

RTO

Réception-Transmission d'Ordres

S/R OPC

Souscription/Rachat d'OPC

SESF

Système Européen de Surveillance Financière

SFT

Securities Financing Transactions

SFTR

Securities Financing Transactions Regulation

T+2

Cycle de règlement/livraison

T2S

TARGET2-Securities

T2S CASG

T2S Corporate Actions Subgroup

TCC

Teneur de Compte-Conservateur

TCCP

Teneur de Compte-Conservateur de Parts

TCN

Titre de Créance Négociable

TCR

Teneur de Compte Retail

TIN

Tax Identification Number

TPI

Titre au Porteur Identifiable

TRACE

Treaty Relief And Compliance Enhancement

TTF

Taxe sur les Transactions Financières

UCITS

Undertakings for Collective Investment of Transferable Securities

UE

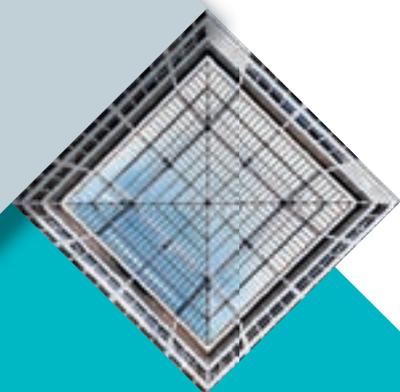
Union Européenne

UNT

Cotation à la pièce ou en unités (obligataire)

VPC

Vote par correspondance





Germain Plouvier

Pour la deuxième année, l'AFTI poursuit son partenariat artistique avec Germain Plouvier, dont les œuvres marquent la communication de l'association et lui donne une signature originale: les publications Spécial Amphi et Spécial Petit-Déjeuner, les kakémonos, le slider de la page d'accueil du site internet. « Atrium » a servi de thème graphique conducteur à ce rapport annuel.

L'ensemble des œuvres de Germain Plouvier sont visibles sur son site germainplouvier.com.



« Atrium » signe le rapport annuel 2016.



La page d'accueil du site internet affiche alternativement des détails de « Cadran », « Web Eye » et « Fusion ».



PARTENARIAT ARTISTIQUE



« Propulsion » (© Architecte Helmut Jahn)
illustre le kakémono générique...



« Launch Pad » (© Architecte Richard Rogers)
celui des amphis...



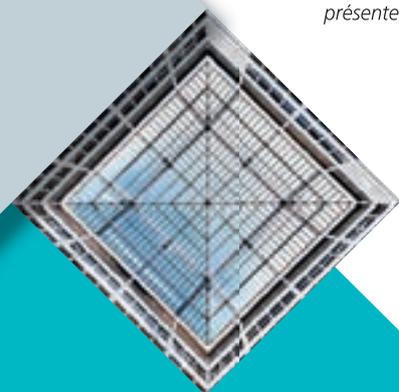
et « Atlantis » (© Architecte Kisho Kurokawa)
celui des petits-déjeuners.



Les publications Spécial Amphi
présentent « L'autre côté »...

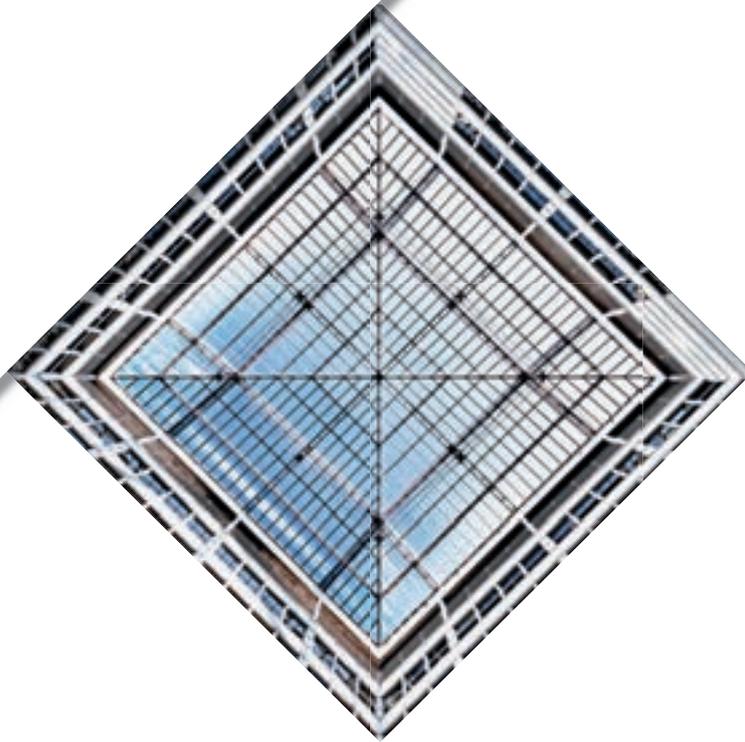


... et celles des Spécial Petit-Déjeuner
« Modern Times ».





Ce rapport annuel a été réalisé par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité d'Éric Dérobert.
• Mise en page : Café Noir (Rambouillet) • Photos : Thomas Léaud • Photos d'art : Germain Plouvier • Impression : FBF



Association Française des Professionnels des Titres
36, rue Taitbout - 75009 PARIS
Tél. : 01 48 00 52 01

www.afti.asso.fr